

Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire

Séance du vendredi 19 novembre 2021

La Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire s'est réunie en séance ordinaire à l'Hôtel régional le vendredi dix-neuf novembre deux mil vingt et un à neuf heures dix sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional.

Sont présents :

Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil Régional

Madame Delphine BENASSY, Madame Anne BESNIER, Madame Magali BESSARD, Monsieur Jean-François BRIDET, Madame Carole CANETTE, Madame Sylvie DUBOIS (jusqu'à 11 h 23), Monsieur Philippe FOURNIÉ (jusqu'à 11 h 57), Monsieur Charles FOURNIER (jusqu'à 11 h 18), Monsieur Jean-Patrick GILLE, Madame Temanuata GIRARD, Madame Gaëlle LAHOREAU, Monsieur Dominique ROULLET, Vice-présidentes et Vice-présidents, membres de la Commission Permanente

Monsieur Marc ANGENAULT, Monsieur Michel CHASSIER, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Nicolas FORISSIER, Monsieur Aleksandar NIKOLIC, Madame Mathilde PARIS, Madame Gaëtane TOUCHAIN-MALTÊTE, Madame Mylène WUNSCH, membres de la Commission Permanente

Assistent sans voix délibérative :

Madame Michèle BONTHOUX, Monsieur Christophe COQUIN, Madame Karin FISCHER, Madame Jalila GABORET, Monsieur Lionel GÉOLLOT, Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Madame Magali SAUTREUIL, présidentes et présidents de Commission

Monsieur Jérémie GODET, Monsieur Emmanuel LEONARD, conseillère déléguée et conseillers délégués

Ont donné pouvoir :

Madame Sylvie DUBOIS a donné pouvoir à Madame Magali BESSARD à partir de 11 h 23, Madame Constance DE PÉLICHY a donné pouvoir à Monsieur Marc ANGENAULT, Monsieur Philippe FOURNIÉ a donné pouvoir à Madame Carole CANETTE à partir de 11 h 57, Monsieur Charles FOURNIER a donné pouvoir à Madame Gaëlle LAHOREAU à partir de 11 h 18, Monsieur Marc GRICOURT a donné pouvoir à Monsieur François BONNEAU, Monsieur Harold HUWART a donné pouvoir à Monsieur Dominique ROULLET, Monsieur Philippe VIGIER a donné pouvoir à Madame Gaëtane TOUCHAIN-MALTÊTE

M. le Président.- Je vous salue toutes et tous, je vais procéder à l'appel.

(Monsieur François BONNEAU procède à l'appel nominatif)

Désignation du secrétaire de séance

M. le Président.- Je vous propose que ce soit Carole CANETTE qui assume cette responsabilité. On en est d'accord ? *(Oui)*

Approbation du compte rendu de la Commission permanente du 15 octobre 2021

M. le Président.- Le procès-verbal de la séance du mois précédent a été mis à votre disposition le 5 novembre.

Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

(Le compte rendu du procès-verbal du 15 octobre 2021 est approuvé sans réserve)

Modification de l'ordre du jour - Un rapport ajouté en procédure d'urgence

M. le Président.- Je vous propose de compléter notre ordre du jour par un rapport en procédure d'urgence mis à votre disposition sur l'intranet régional et sur Kbox, dont vous avez été informés par mail le 17 novembre. Il s'agit du rapport 21.08.01.102 émanant du Secrétariat général pour la désignation des représentants de la Région au sein d'organismes extérieurs.

Nous allons pouvoir aborder les différents points à l'ordre du jour. Préalablement, comme on l'a fait dans notre précédente CP, je voudrais revenir vers vous sur le sujet d'Alvance Wheels.

Nous avons engagé tout ce que nous devons engager et notamment, aux côtés des salariés et de leurs organisations représentatives, une discussion et des échanges quasiment quotidiens avec l'État, avec le gouvernement. Nous sommes à quelques jours – ce sera le 23 – de la décision définitive du tribunal. Je vous le rappelle, ce sont 277 emplois qui sont en jeu. Beaucoup de choses ont été échangées et la Région doit tout faire – tout faire – pour que cette entreprise, dernière entreprise française de production de jantes, entreprise qui, sur le plan économique et social, est indispensable à notre territoire, à l'Indre et à Châteauroux, soit sauvée.

En conséquence, je vous propose, de manière très exceptionnelle, d'engager la Région dans les termes que je vais vous proposer :

« La Région, depuis l'annonce de la menace de fermeture pesant sur l'entreprise Alvance Wheels de Châteauroux, est intervenue sans relâche aux côtés des salariés et de leurs représentants syndicaux en direction de l'État et de l'administrateur judiciaire en charge du dossier pour :

- rechercher une solution pérenne de reprise qui préserve l'emploi et l'entreprise à Châteauroux ;*
- défendre le maintien en France de la dernière entreprise de fabrication de jantes ;*
- demander à l'État de peser de tout son poids auprès des constructeurs français et notamment de Renault afin qu'ils adressent une part significative de leurs approvisionnements en jantes auprès de la dernière entreprise française.*

La très importante intervention financière de l'État dans le cadre du Plan de relance – 5 milliards pour Renault – en soutien à ces groupes automobiles lui confère en effet la légitimité de poser cette exigence.

Alors que les délais mis en œuvre pour la recherche d'une solution s'épuisent, la Région s'engage plus encore – c'est la proposition que je vous fais – pour qu'une solution de reprise soit assurée :

- par la décision d'intervenir à hauteur de 2 millions d'euros dans le capital de cette entreprise afin de participer directement aux indispensables travaux de modernisation industrielle ;
- par la décision d'apporter au repreneur une avance remboursable complémentaire de 3 millions d'euros.

Pour que ces engagements très importants pour la modernisation de l'outil de production et la défense de l'emploi soient efficaces, il est incontournable :

- que les groupes automobiles français commandent auprès d'Alvance Wheels pendant une période de trois ans minimum une part significative des jantes qu'ils montent sur leurs véhicules ;
- que le Fonds Avenir Automobile, composé des deux constructeurs français et de BPI France vienne au capital d'Alvance Wheels à hauteur de 15 millions d'euros ainsi que demandé par le ministère de l'Économie.

Ces engagements constituent une condition préalable à la mobilisation complémentaire de la Région telle que je vous l'ai proposée. »

Ce courrier, je vous propose, au nom de notre assemblée, qu'il soit adressé au Premier ministre, au ministre de l'Économie et à la ministre déléguée auprès de lui pour les sujets de l'industrie. Il me paraît indispensable qu'au moment où la décision définitive est prise, nous allions au-delà de ce que nous faisons habituellement, nous allions au capital. On ne l'a jamais fait en direct, on a recherché, avec les fonds avec lesquels nous travaillons, la capacité d'intervenir, mais ils n'ont pas répondu favorablement à notre sollicitation et je pense qu'il est donc de notre responsabilité, et la loi le permet, de le faire en direct.

Je mets cette proposition au débat, rapidement, mais il est important que chaque groupe puisse s'exprimer là-dessus s'il le souhaite.

Monsieur FORISSIER.

M. FORISSIER. - Merci, Monsieur le Président.

Si je comprends bien – je n'ai pas tout retenu –, il y a une deuxième partie avec des conditions, à savoir que vous demandez, si j'ai bien compris...

M. le Président. - La Région ne va pas intervenir à fonds perdu.

M. FORISSIER. - La Région intervient à hauteur de 2 millions au capital et de 3 millions en fonds de soutien pour l'investissement à condition que l'État, par l'intermédiaire de BPI France, mette 15 millions, ce qui est proposé par le ministère de l'Économie et des Finances.

M. le Président. - Pour être complet, le ministère dit que le Fonds Automobile doit mettre 15 millions, même si, pour le moment, il n'a pas obtenu son engagement sur ces 15 millions, et il dit à la Région qu'il lui revient d'intervenir à hauteur de 5 millions. Ainsi, nous répondons mais, bien évidemment, nous ne répondons pas à fonds perdu. Nous répondons pour qu'il y ait une solution qui marche. Il faut qu'il y ait des commandes, et cela, l'État doit l'obtenir de Renault, car ce n'est pas possible autrement. Ce n'est pas possible autrement : 5 milliards apportés à Renault, 5 milliards apportés à Renault pour le véhicule de demain. Alors, il sera peut-être sans jantes, le véhicule de demain, mais bon, il faut que l'on arrête un peu les histoires. L'État doit obtenir cela. Par ailleurs, les 5 millions de la Région ne suffisent pas. On a une modernisation de l'outil de production qui a été estimée, dans différentes études, on l'a entendu – je regarde Dominique –, à un montant jusqu'à 40 millions d'euros.

En ce qui nous concerne, le ministère nous dit de mettre 5 millions, ce à quoi nous répondons, mais il dit également au Fonds Avenir Automobile de mettre 15 millions, et, là-dessus, il n'a qu'un bébé. L'État est présent dans la BPI et il appartient aux groupes automobiles qui sont dans ce fonds d'intervenir.

M. FORISSIER. - C'est pour cela que je voulais la précision. J'ai eu moi-même l'occasion, la semaine dernière, lors d'un rendez-vous avec la ministre de l'Industrie, Madame PANNIER-RUNACHER, de réinsister sur la nécessité d'avoir une intervention directe de l'État *via* BPI France, comme, d'ailleurs, j'avais proposé qu'on le rajoute dans la première déclaration que nous avons faite ensemble, et je vois que les choses ont bien évolué. Aussi, j'ai moi-même, lors de la session de la semaine dernière, Monsieur le Président, au nom de mon groupe, demandé s'il était envisagé et si l'on pouvait envisager une participation directe de la Région au capital, puisque c'est permis par la loi.

Vous apportez, au fond, en tout cas du point de vue de la Région, la réponse à cette proposition et je ne peux qu'y souscrire et évidemment dire, au nom de notre groupe, que nous sommes totalement engagés, depuis le début et *a fortiori* étant le député de cette circonscription, aux côtés des salariés d'Alvance Wheels et pour la pérennité industrielle de ce site. Et le texte que vous nous présentez, j'y souscris.

Je le rappelle quand même, même quand il y a des vœux qui ne comportent pas, dans leur expression, que des phrases auxquelles je souscris, nous adoptons ces vœux, j'ai proposé que nous adoptions celui-ci, comme je l'ai fait la semaine dernière. Il est clair qu'aujourd'hui, plus que jamais, compte tenu du contenu de cette lettre et des réponses que vous apportez, qui vont totalement dans le sens que ce que j'ai moi-même proposé, je veux vous dire que le groupe de l'Union de la Droite et du Centre, évidemment, continuera plus que jamais à être à vos côtés et est tout à fait d'accord pour cosigner cette demande. Et je le redis, je suis à disposition, et j'imagine que je ne suis pas le seul, pour, en plus, continuer à faire pression au niveau du ministre, en coordination avec vous, Monsieur le Président, et l'Exécutif régional pour que nous ayons vraiment satisfaction.

En effet, les conditions que vous rappelez, c'est-à-dire le fait que la Région ne va pas y aller toute seule, me paraissent évidentes et vous avez raison de le faire. Il faut continuer à mettre la pression sur l'État pour qu'il aille jusqu'au bout de sa logique.

Pour terminer, je le dis à l'égard du gouvernement, il est bien gentil d'annoncer des milliards d'euros à tout-va, de parler de 30 milliards pour l'industrie du futur, mais s'il n'est pas capable de garder les usines les plus élémentaires qui, au fond, font l'emploi de nos territoires et qui sont notre savoir-faire industriel, c'est une catastrophe.

D'ailleurs, je ne sais pas si cela apparaît dans la lettre, mais vous pourriez peut-être ajouter une petite phrase ou une petite mention de cette idée-là, parce qu'il y a quand même le savoir-faire des salariés, il y a une capacité industrielle à préserver et il n'y a pas que la haute technologie qui va faire l'avenir de l'industrie française. On sait qu'au contraire, il faut réindustrialiser et cela passe par le maintien *a priori*, déjà, des usines que nous avons.

Je suis donc tout à fait favorable.

M. le Président. - Une précision. Notre première démarche a été de travailler avec les fonds dans lesquels nous sommes partenaires, pour les engager. Et les deux fonds qui étaient « en situation de » - être partenaire, cela veut dire qu'on ne décide pas seul - n'ont pas acté leur engagement là-dedans. C'est la raison pour laquelle, dans un second temps, on dit « on y va », et on y va par nous-mêmes de façon exceptionnelle, parce que la situation l'impose.

M. FORISSIER. - Tout à fait, Monsieur le Président. D'ailleurs, juste un mot, on aura d'autres débats là-dessus mais cela pose peut-être la question d'une redéfinition ou d'une réécriture de nos outils d'intervention dans les entreprises. En effet, si les fonds dont nous sommes partenaires restent dans leur logique et ne répondent pas forcément à la demande de la Région, peut-être qu'il nous faut, et je suis prêt à en parler, imaginer d'autres outils ou une autre façon de travailler pour l'avenir, car il peut y avoir d'autres dossiers Alvance Wheels.

M. le Président. - Absolument.

M. FORISSIER. - En tout cas, nous soutenons cette démarche.

M. le Président. - Merci.

Je vous en prie.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE. - Merci, Monsieur le Président.

D'où l'intérêt d'intervenir en premier lieu. Notre groupe, justement, abonde dans le sens de la proposition de la Région mais aussi de la proposition du groupe précédent. Cela rejoint complètement la demande qui a été faite en session quant à la participation au capital. J'ai bien noté les 5 millions d'euros et la différenciation, 2 millions en participation au capital et 3 millions en avance remboursable.

Nous proposons également que ce soit un cas d'école pour l'avenir. Quand on parle de réindustrialisation, et nous l'avons évoqué lors de notre Commission thématique économique cette semaine, il faudra y songer lorsque nous aurons affaire à un soutien fort de nos entreprises en difficulté.

Et puis, pour notre groupe, le troisième point à évoquer, c'est que si l'État doit faire son travail auprès du groupe Renault, en revanche, c'est à Renault de prendre ses responsabilités quant aux commandes qu'il doit faire auprès du sous-traitant en question.

Merci à vous.

M. le Président. - Merci.

On poursuit. Dominique, puis Charles.

M. ROULLET. - Quelques mots. Tout le monde connaît le dossier Advance Wheels, dernière entreprise, en France, à fabriquer des jantes alu, et il est bien évident que si cette entreprise disparaissait, on a dit que ce serait un drame industriel. Mais j'irai plus loin : ce qui m'intéresse, avant le drame industriel, c'est le drame humain, parce que je pense qu'il faut donner un peu d'humanité aux démarches et aux situations. Il est vrai que les salariés sont dans la souffrance depuis maintenant de nombreux mois et je pense que c'est un signe fort, au niveau de la Région, de dire qu'on met tout en œuvre pour essayer de sauver cette entreprise.

L'engagement de la Région, je le dis, doit être considéré comme une mise en demeure de l'État de démontrer qu'on ne peut pas faire n'importe quoi dans un pays qui se veut moderne, on ne peut pas donner des subventions sans qu'il y ait de contreparties.

Je n'oublie pas non plus de dire que ce qui arrive, c'est tout de même le résultat d'un modèle économique et financier qui broie les femmes et les hommes. On a beaucoup d'exemples, c'est le libéralisme et le capitalisme effrénés.

M. FORISSIER. - Ne rentrons pas dans ce débat...

M. ROULLET. - Je pense aujourd'hui aux salariés de l'entreprise et je crois que la position de la Région sera pour eux un grand réconfort.

M. le Président. - Merci, Dominique.

Charles.

M. FOURNIER Charles. - Merci.

Nous l'avons dit dès le début, nous soutenons évidemment les démarches qui ont été engagées par la Région.

Je veux dire que cette situation n'est malheureusement pas unique, nous en avons vu dans notre Région et dans différents domaines et, d'ailleurs, nous aurons tout à l'heure un dossier

qui concerne Daher dans l'aéronautique. Il y a cette fragilité des entreprises sous-traitantes qui ne dépendent que de donneurs d'ordre éloignés et sur lesquels nous n'avons pas la main, et il me semble que l'intervention de la Région doit être très sérieusement conditionnée, conditionnée à ce que tu proposes, François, mais nous, même si cela a été dit, nous insisterons évidemment sur ce que veut dire « moderniser ». Une modernisation, c'est aussi tenir compte des évolutions du secteur, de la transition écologique, laquelle sera aussi un enjeu dans l'automobile, et il me semble qu'il doit y avoir une stratégie pour ne pas revivre dans quelques mois, dans quelques années la même situation et donc être un peu à fonds perdu.

Ainsi, je crois qu'il faut conditionner de manière très forte l'intervention de la Région, notamment sur ces enjeux de transformation de ces activités de diversification, pour une moins grande dépendance, en tout cas, on peut l'espérer, à des donneurs d'ordre qui sont peu soucieux, finalement, de la dimension humaine qu'a évoquée Dominique, car c'est aussi là que cela se joue, c'est aussi du côté de Renault que cela se joue.

M. le Président. - Merci, Charles.

Emmanuel LEONARD.

M. LEONARD. - Oui, merci.

Bien évidemment, on soutiendra la démarche. Pour nous, le point très important, c'est que ces subventions soient liées à des contreparties et notamment à l'engagement des donneurs d'ordre de passer des commandes. Autrement, c'est à fonds perdu et cela ne peut pas fonctionner.

Nous pensons également, nous, de notre côté, qu'il y a des conditions sociales de travail qu'il faut améliorer, et je rejoins un peu ce qu'a dit Charles juste avant sur les questions de modernisation de l'outil de travail. Je ne vais pas m'étendre beaucoup plus, mais je pense que c'est une démarche importante de la Région et que, derrière, c'est un moyen de faire pression sur l'État, parce qu'il faut que l'État s'engage et aille jusqu'au bout aussi de la démarche de son côté.

M. le Président. - Merci.

Monsieur NIKOLIC.

M. NIKOLIC. - Je voulais dire qu'évidemment nous allons soutenir cette démarche. Il y a, bien sûr, le problème social mais c'est surtout parce que c'est un investissement qui est pertinent dans le sens où c'est une filière qui sera toujours utile, car les jantes sont utiles. Aussi, on sait que la modernisation de l'appareil industriel diminue les coûts de production et que c'est également le meilleur moyen d'avoir des prix inférieurs, et nous espérons, au-delà de la pression que nous allons mettre sur Renault, que cela leur permettra de favoriser cette filière locale et française.

Évidemment, c'est ce que nous avons dit tout au long de la campagne, nous soutenons ce type de démarche pour moderniser l'appareil industriel. C'est un investissement pérenne et ce n'est pas uniquement donner de l'argent momentanément dans des filières qui ne sont pas du tout d'avenir, qui vont maintenir des emplois, qui, finalement, vont être amenées à disparaître rapidement parce qu'il n'y a pas d'avenir dans ce secteur.

M. le Président. - OK.

Un mot, Monsieur FORISSIER.

M. FORISSIER. - C'est pour préciser le montant de l'investissement. À ma connaissance, ce qui est nécessaire *a minima* pour moderniser l'outil de production et le mettre réellement au niveau, c'est, en gros, 20 à 25 millions d'euros d'investissement en matériels, en machines. Voilà ce que je voulais préciser, parce que vous disiez que cela pouvait aller jusqu'à

40 millions. 40 millions, c'est l'hypothèse optimale et c'est sur une période moyenne. Mais, à court terme, il faut qu'on arrive à mobiliser cela.

M. le Président.- 20 millions, c'était la somme qui était avancée, en effet, par l'ancien groupe propriétaire au moment où on parlait de plan de relance. Ensuite, il y a eu l'administrateur judiciaire, la recherche de solutions, et le repreneur, aujourd'hui, annonce 45 millions. Mais, sur ce sujet, moi, je m'arrête aux 20 millions, car ils ont été, par des industriels, définis comme absolument incontournables. C'est la première étape, et ce sont les 15 millions et les 5 autres.

M. FORISSIER.- On est d'accord. Mais c'est important, parce que les 40 millions, c'est vraiment... Pour le coup, c'est l'industriel, y compris, mon cher Dominique, dans le cadre d'un régime capitaliste, qui va prendre le relais et qui doit aller jusqu'au bout de cet investissement.

M. ROULLET.- Je l'espère.

M. FORISSIER.- On ne va pas se lancer dans ce débat, car cela nous emmènerait bien loin.

M. FOURNIER Charles.- Ce que tu viens de faire !

M. FORISSIER.- Non, je voulais juste faire une petite réponse pour dire que nous sommes quand même... Bon.

M. le Président.- Nous allons noter la modernisation, la prise en compte des enjeux d'impact environnemental, nous allons aussi noter les savoir-faire. Le cadre est là pour l'interpellation du Premier ministre.

Merci pour cet engagement unanime de la Région, je pense qu'il est important pour les salariés et, je l'espère, déterminant, car, encore une fois, cela n'a jamais été proposé en Région. Nous avons utilisé les fonds, nous sommes présents, mais là, nous avons une situation qui justifie que nous ayons un engagement exceptionnel pour sauver quelque chose qui a une vocation régionale sur le plan économique et social et qui a aussi une vocation stratégique, au moment où on parle de filières, absolument indispensable pour notre pays.

Nous attaquons l'ordre du jour avec les rapports de la Commission « Finances, Personnels, Fonctionnement de l'administration », et c'est Nicolas FORISSIER qui rapporte.

FINANCES, PERSONNELS, FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

Rapport 21.08.01.26 - Direction générale déléguée Accompagnement des Ressources humaines - Approbation d'une convention type de partenariat avec les Services départementaux d'incendie et de secours du territoire régional

M. FORISSIER.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.01.27 - Direction générale Accompagnement des Ressources humaines - Autres Dépenses - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention pour l'intervention d'un agent chargé de la fonction d'Inspection (ACFI) avec le Centre départemental de gestion du Loiret

M. FORISSIER. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.01.90 - Direction des Systèmes d'information
EPSILON - Mutualisation interrégionale de projets informatiques
Tierce maintenance applicative de la solution ZEFIR pour la formation professionnelle

M. FORISSIER. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec une abstention du groupe de l'Union de la Droite, du Centre et des Indépendants et du groupe du Rassemblement National.

M. le Président. - Monsieur CHASSIER.

M. CHASSIER. - C'est une explication de vote à propos de ce logiciel qui, auparavant, était mutualisé entre 7 régions. Comme une région s'est retirée, les Hauts-de-France, il y a un réajustement de la participation des autres régions et j'ai attiré l'attention en commission sur le fait que, pour une partie de la maintenance, il y a un montant forfaitaire de 132 000 euros et que c'est le même pour toutes les régions, sans tenir compte de leur taille. Il est évident que, dans les régions participantes, il y a des régions comme Auvergne-Rhône-Alpes ou PACA qui ont des volumes de formation plus importants et un budget plus important.

Nous aurions donc souhaité qu'il y ait un ajustement de la participation en fonction des régions. Je crois que c'est une réflexion qui est en cours, mais nous avons préféré nous abstenir dans l'immédiat.

M. le Président. - Monsieur CHASSIER, les apparences sont parfois trompeuses, car je crois que si nous comparions le budget de la formation professionnelle de la Région Centre-Val de Loire à celui d'Auvergne-Rhône-Alpes, nous aurions, nous, le volume financier, le nombre d'actions le plus important. Pourquoi je dis cela ? Parce que nos collègues – mais c'est leur liberté – d'Auvergne-Rhône-Alpes, dans le précédent mandat, avaient refusé tout engagement avec l'État pour diminuer de manière très sensible en début de mandat les fonds apportés à la formation professionnelle. Ils sont donc partis d'un socle, dans le dispositif, qui était très bas. Nous allons le vérifier, mais je me demande, malgré les différences de populations, si on n'est pas devant eux. Et si on prend le volume à traiter, on est très certainement dans les régions qui sont les plus engagées.

J'entends ce que vous dites, il faut y être vigilant mais, sur ce point précis... Vous connaissez le budget de la formation professionnelle dans cette Région, qui est rendu indispensable à la fois pour la lutte contre le chômage et par les besoins qui sont exprimés pour l'industrie – Jean-Patrick GILLE connaît cela très bien.

J'entends la question mais, sur ce point précis, le ratio de population n'est pas représentatif de la charge.

M. FORISSIER. - Une précision, Monsieur le Président. Dans notre groupe, Alexandre AVRIL, membre de la Commission, s'est abstenu alors que moi, j'ai voté pour. Ce n'est donc pas une abstention du groupe.

M. le Président. - D'accord.

M. FORISSIER. - Il s'est abstenu, d'ailleurs, pour la même raison... Et nous avons eu ce débat, moi ayant préféré voter pour et Alexandre ayant exprimé l'autre position, ce qui montre la richesse et la diversité de ce groupe...

(Rires)

Simplement, sur ce qu'a évoqué Monsieur CHASSIER, et il a raison, on a quand même un sujet. La réponse qui nous a été faite a été « work in progress », comme on dit en anglais, c'est-à-dire qu'on y travaille, on est en train d'évaluer tout cela, et vous avez commencé à donner une part de réponse, mais c'est vrai que si on était soumis à un paiement forfaitaire, qui, au fond, serait assez inégalitaire entre les régions, il faudrait quand même y revenir.

C'est donc la raison de cette abstention même si, en tant que président de la Commission, j'ai voté pour.

M. le Président.- En général, on le proportionne et je vais vous donner un exemple. Cela ne nous est pas forcément favorable, mais on proportionne par exemple sur la Mission Loire. Pour les collègues qui sont ou ont été membres de cette instance, la Mission Loire porte sur le périmètre de la Loire et du site classé. Il y a deux tiers dans notre Région et un tiers dans les Pays de la Loire, et toutes les factures sont « deux tiers/un tiers ». En général, on fait cela.

En l'occurrence, nous avons un outil de gestion qui est impératif. Si on ne l'avait pas mutualisé, nous serions obligés d'aller le chercher par nous-mêmes, de le payer peut-être pas dans cette... Mais, quand même, nous aurions un socle relativement important. Il y a eu une création de cet outil, il a été créé pour les régions, et on y est attentif. Je veux vraiment vous assurer qu'on ne met pas l'argent là où il ne faut pas.

M. FORISSIER.- C'est une question d'équité entre les régions, une solidarité...

M. le Président.- Absolument.

M. FORISSIER.- Je comprends que vous avez raison, mais il y a un problème de solidarité entre les régions, dont certaines ont des budgets beaucoup plus importants que le nôtre. Après, il y a ce que vous dites sur Rhône-Alpes, il peut y avoir des efforts différents. Mais j'ai compris que nous aurions des précisions.

M. le Président.- Voilà. Le vote est avec une abstention du Rassemblement National et, pour l'UDCI, on aura un avis favorable de Monsieur FORISSIER et, par ailleurs, une abstention du groupe ? On dit cela comme ça ?

Intervenants de l' Union, de la Droite, du Centre et des Indépendants.- Non.

M. le Président.- Ah, il n'y a que Monsieur AVRIL ?

M. FORISSIER.- Oui.

M. le Président.- Monsieur AVRIL s'abstient...

Intervenante de l'Union, de la Droite, du Centre et des Indépendants.- Mais nous, on ne s'abstient pas.

M. le Président.- En Commission Permanente, on remarque que, lors de la commission... Mais en Commission Permanente, vous n'étiez pas en phase. OK, j'entends. Merci.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National et Alliés)

**Rapport 21.08.01.110 - Cabinet - Frais d'assemblée - Frais de déplacement
Mandat spécial à confier à Charles FOURNIER, vice-président délégué au Climat, aux
Transformations écologiques et sociales des politiques publiques, à la
Transformation énergétique, à l'Économie sociale et solidaire, à la Vie associative,
pour un déplacement au Danemark du 9 au 13 janvier 2022 et prise en charge des
frais de déplacement afférents**

M. FORISSIER.- J'ai compris que Charles FOURNIER se déplacerait en train.

Mme FAUQUET.- Oh, on ne va lui faire le coup à chaque fois !

(Rires)

M. FORISSIER.- Ça, il y aura droit à chaque fois.

M. le Président.- Christine, elle vote pour le carrosse !

M. FORISSIER.- Quelqu'un a d'ailleurs fait remarquer que c'était moins cher en avion qu'en train, selon certains tarifs, ce qui montre aussi le dérèglement du système.

Cela étant, les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec une abstention du groupe Rassemblement National.

M. le Président.- Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER.- Oui, Monsieur le Président, effectivement, je dirais que nous avons deux « FOURNIE(R) » : il y a un qui s'occupe des trains et l'autre qui s'occupe de les utiliser, mais nous considérons ce déplacement comme un peu superflu. Bon, on veut partager des pratiques, voir comment on travaille sur les sujets de la transition, etc., dans d'autres régions... Je pense qu'aujourd'hui, on peut avoir ce genre d'information et ce genre d'échange sans avoir à se déplacer physiquement. Ces déplacements continuels... La conférence de Glasgow a été pointée du doigt, car il y a eu plus de 200 jets privés à un moment sur le tarmac. Voilà ce genre de manifestation. Là, ce n'est pas le cas, je le sais bien, ce n'est pas le même genre d'échange, mais je veux dire qu'il y a quand même des déplacements qui, je pense, pourraient être évités.

Et c'est vrai que pour revenir à la question du mode de transport, je l'avais évoqué en Commission, j'ai regardé les tarifs entre le train pour un Paris-Copenhague et l'avion, et le billet de train coûte cinq ou six fois plus cher que l'avion, ce qui, pour le budget de la Région, est... On aimerait bien avoir, après ce genre de mandat spécial, un compte rendu des dépenses réelles que cela a engagées.

Merci.

Mme FAUQUET.- Ne réponds même pas.

M. FOURNIER Charles.- Si, je vais répondre, mais, sur ce sujet, cela va être une réponse permanente qui pourra servir pour les prochaines fois.

D'abord, sur l'objet de l'échange, je le dis, nous avons été sollicités par une région danoise sur les démarches que nous avons engagées, notamment autour de la COP régionale, et il y a une demande d'échanger, pas seulement au travers d'une « visio » mais aussi en rencontrant des acteurs impliqués dans ces projets, ce qui ne se fait pas aussi simplement à travers une « visio ». Il y a aussi de la relation humaine qui se joue dans tout cela. Alors, on peut rester replié et se dire qu'on va être en relation avec tout le monde à distance, mais, honnêtement, ce n'est pas forcément le monde que j'imagine et que nous pouvons imaginer.

Au lendemain de la COP26, qui n'est évidemment pas une réussite, je crois, au contraire, à tous les traits d'union qui peuvent être tracés par les territoires à l'échelle européenne pour pouvoir faire progresser le sujet, parce que c'est aussi là que les choses se jouent concrètement. On le voit très directement quand on est sur des dossiers comme celui que tu évoquais en introduction de la réunion, c'est aussi dans nos territoires que se joue l'avenir de notre économie, l'avenir de nos activités humaines d'une façon générale, notre avenir. Sur les émissions de gaz à effet de serre, si on regarde à l'échelle française, les collectivités, directement, portent 12 % mais, par leur politique, elles portent 50 % des émissions, elles peuvent agir sur 50 % des émissions. Ce rôle des territoires est donc essentiel et cela passe par des relations renforcées avec les territoires européens. C'est le premier élément.

Sur les modes de déplacement, il y a plusieurs critères pour arbitrer. En tout cas, en ce qui me concerne, je pense être encore un peu en capacité de faire des choix qui ne vont pas grever le budget de la Région. Quand je peux me déplacer en train, je me déplace en train et quand je ne peux pas, je me déplace en avion. Cela dépend de plein d'éléments. Évidemment, il y a un problème, se déplacer en avion coûte beaucoup moins cher que de se déplacer en train, mais ce n'est pas ce qui doit guider mon choix. La question, c'est de chercher à faire en sorte que ces déplacements en train coûtent moins cher. C'est en effet un sujet, mais le sujet n'est à renvoyer du côté de celui qui fait le déplacement. Cela me prend du temps de faire ces déplacements de cette manière, mais c'est aussi une autre manière de se déplacer, de rencontrer et donc, voilà, j'assume ce choix et je continuerai à le faire et à arbitrer dans ce sens-là dès que ce sera possible.

Par conséquent, si on peut éviter, chaque fois qu'il y aura un déplacement qui me concerne ou qui concerne l'écologie, de ramener ce sujet sur la table, je pense qu'on gagnerait du temps, les uns et les autres.

M. le Président. - OK.

Oui, Madame FAUQUET.

Mme FAUQUET. - Je trouve qu'on ne peut que se féliciter de créer des liens avec les autres pays européens, et plus il y en aura, mieux ce sera.

M. le Président. - Merci. Le vote sur ce rapport ?

M. CHASSIER. - Ce sera un vote contre, finalement.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National et Alliés)

M. le Président. - Merci. Nous en avons terminé avec ces rapports. Merci, Monsieur le Rapporteur.

Je vous propose de prendre les rapports de la Commission « Santé, Formations sanitaires et sociales, Enseignement supérieur », parce que Michèle BONTHOUX a des obligations par ailleurs.

Madame la Rapporteuse, je vous en prie.

SANTÉ, FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, INNOVATION, ÉGALITÉ, SOLIDARITÉ

Rapport 21.08.22.93 - Direction des Politiques d'orientation et de formation au titre des formations sanitaires et sociales

Immobilier et équipement des EFSS

1/ Approbation d'un avenant n° 1 à la convention n° 2019-134022 portant attribution d'une subvention d'investissement au CH de Dreux au profit de son IFSI-IFAS au titre des opérations de « gros entretien »

2/ Approbation d'un avenant n° 1 à la convention n° 2020-143104 portant attribution d'une subvention pour la réalisation des travaux d'accessibilité de l'IFAS de Saint-Amand-Montrond

3/ Affectation de crédits pour le renouvellement de la signalétique

Affectation de crédits

Approbation d'avenants

Mme BONTHOUX.- Il y a eu un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.23.40 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie
Enseignement supérieur
Renforcement de l'offre de formation
Soutien à l'INSA CVL
Approbation d'une convention et attribution de subventions
Affectation des crédits

Mme BONTHOUX.- Unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.23.41 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie
Enseignement supérieur - Immobilier et équipement universitaire
Contrat de plan État Région 2015-2020
Approbation de la convention n° 2 (financement et maîtrise d'ouvrage) de la première phase de restructuration du site des Tanneurs
Approbation d'une nouvelle version de la convention de financement et de maîtrise d'ouvrage de l'opération de restructuration de Polytech Tours
Avenants aux conventions de financement des travaux à l'INSA CVL à Bourges et à l'IUT de Bourges
Modification de délibérations antérieures

Mme BONTHOUX.- Il y a eu un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.32.38 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie
Recherche et technologie
Développement de la recherche en région
Attribution de subventions au titre de l'appel à projets de recherche d'initiative académique 2021
Approbation de modèles de convention
Affectation de crédits

Mme BONTHOUX.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.32.39 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie
Recherche, technologie et innovation
Développement de la recherche en région
Modification de délibérations antérieures
Approbation d'avenants à des conventions relatives à des projets de recherche d'intérêt régional et d'initiative académique
Approbation d'un avenant au grand projet PRESTO du CPER 2021-2027

Mme BONTHOUX.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.32.42 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie
Développement de la recherche en région
Soutien à l'organisation de colloques scientifiques
Attribution d'une subvention pour l'organisation d'un colloque scientifique
Affectation de crédits
Désaffectations de subventions attribuées pour l'organisation de colloques

Mme BONTHOUX. - Avis favorable également à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.32.43 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie
Recherche et technologie
Développement de la recherche en région
Lancement de la campagne d'appel à projets de recherche d'intérêt régional 2022 (APR IR 2022)

Mme BONTHOUX. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.32.44 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie
Développement de la recherche en région
Programme Ambition Recherche et Développement Centre-Val de Loire (ARD CVL)
Approbation d'avenants aux conventions cadre et financière du programme ARD CVL COSMETOSCIENCES en vue de la mise en œuvre de l'action transversale de dynamique partenariale
Affectation des crédits

Mme BONTHOUX. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.27.84 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne
Programme d'action : Démocratie permanente et égalité
A/ Appel à projets Initiatives Solidaires : attribution d'une subvention à l'association Les Halles de Rabelais
B/ Appel à projets Initiatives Solidaires : modification de la délibération CPR n° 21.04.27.55 en date du 16 avril 2021, prolongation de la date de remise du bilan pour le projet de la Banque alimentaire de l'Indre (EX014152) reporté en 2022 et approbation de l'avenant à la convention n° 2021-EX014152
C/ Appel à projets Initiatives Solidaires : modification de la délibération CPR n° 21.05.27.90 en date du 21 mai 2021, prolongation de la date de remise du bilan pour le projet du Secours populaire français-Fédération du Cher (EX014332) reporté en 2022 et approbation de l'avenant à la convention n° 2021-EX014332

Mme BONTHOUX. - Il y a eu un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président. - Merci, Madame la Rapporteuse.

Nous en avons terminé avec ces rapports. Nous reprenons l'ordre des rapports et nous passons au Développement économique, Fonds européens, Économie sociale et solidaire, Numérique, et c'est Monsieur COQUIN qui rapporte.

Vous avez la parole.

Rapport 21.08.31.36 - Direction de l'Économie

Action pilote Transition industrielle

Salon de recrutement APEC « Compétences Cadres » et réalisation d'actions de sensibilisation et de communication

Approbation de la convention avec l'APEC

Affectation des crédits

M. COQUIN.- Approbation générale de la Commission, avis unanime.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.31.59 - Direction de l'Économie

Création et reprise d'entreprises artisanales, industrielles et de services

Développement et adaptation des entreprises artisanales, industrielles et de services

Aides aux entreprises

Affectation de crédits

Approbation de conventions

Modification de la délibération CPR du 5 juillet 2019 n° 19.07.31.28

M. COQUIN.- Il y a eu un avis unanime sur ce rapport, avec une abstention du groupe Écologie et Solidarité concernant une aide précise à la société de Christophe HAY sur la création d'un restaurant gastronomique.

M. le Président.- J'ai deux demandes de parole.

Monsieur GODET.

M. GODET.- Merci.

Sur ce rapport, nous avons deux remarques. Finalement, nous voterons pour tout le rapport, y compris pour la subvention au projet de Monsieur HAY, sur laquelle je souhaite tout de même rappeler deux ou trois choses qui ont fait que nous avons hésité sur notre vote.

D'abord, ce projet nous semble intéressant dans la cuisine qu'il propose avec des circuits courts, avec des produits biologiques et il nous paraît important de le soutenir et de signifier que la Région considère ce type de projet comme tout à fait intéressant. En plus, cet établissement participera au rayonnement de la gastronomie et du tourisme dans la vallée de la Loire, ce qui est toujours intéressant, et il répond également à une demande. Il est donc important que ce type d'offre se déploie.

Néanmoins, nous souhaitons souligner que la Région doit soutenir également et plus fortement encore le tourisme accessible à tous les portefeuilles, et c'est vrai que c'était une des questions avec ce restaurant gastronomique, et que ce type de projet, même s'il participe au rayonnement, ne doit pas nous faire oublier que c'est aussi le tourisme populaire qui participe au rayonnement de la Région. Les campings et les hébergements qui perlent la Loire à Vélo nous semblent tout autant représenter ce prestige de la Loire.

Enfin, nous aurions préféré ne pas avoir recours à la dérogation pour passer l'avance remboursable en subvention.

Je laisserai Charles dire aussi deux ou trois mots sur l'entreprise Daher.

M. le Président.- OK.

Madame TOUCHAIN-MALTÊTE.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- D'abord, notre groupe était étonné, en effet, de l'abstention en Commission du groupe qui vient d'intervenir sur le projet de Christophe HAY. Certes, c'est du tourisme haut de gamme. Pour autant, c'est soutenir les producteurs locaux, puisque Christophe HAY travaille avec l'ensemble des producteurs locaux, qu'il cite sur sa carte. Quand vous allez sur son site, vous voyez qu'ils sont mis en avant, ce qui est une publicité précieuse, nous en sommes d'accord et, justement, qui fait le lien avec ce tourisme populaire dont vous parlez. Effectivement, aider ce type de chefs, qui sont des chefs étoilés et nous n'en avons pas tant que cela, c'est ce qui permet le rayonnement, certes, de la Région mais bien au-delà de ses frontières, et cela soutient l'accès à ces producteurs pour les habitants, notamment de la Région Centre.

Le deuxième point, c'est le site Daher pris par Centrair. Nous y sommes extrêmement attentifs. Vous en parliez tout à l'heure, Monsieur FOURNIER, je dirai qu'au même titre que le groupe que nous allons soutenir dans l'Indre, le Loir-et-Cher en a tout autant besoin. L'aéronautique se relance, soyons à ses côtés.

Merci bien.

M. le Président.- Merci.

J'ai une demande de Monsieur NIKOLIC.

M. NIKOLIC.- Cela concerne ce que je viens d'entendre. Enfin, ce n'est pas une insulte de faire du tourisme haut de gamme. Au contraire, cela va irriguer économiquement, tant du côté des producteurs que des salariés de ce restaurant et, évidemment, il faut développer à la fois le tourisme populaire et le tourisme haut de gamme, c'est-à-dire tous les types de tourisms qui vont développer notre économie. Nous avons du mal à comprendre cette abstention qui était intervenue initialement. Il ne faut pas être systématiquement dans la critique dès qu'on parle de tourisme un peu haut de gamme.

Au contraire, je pense que notre Région en a besoin, car on ne développe pas assez ce tourisme haut de gamme. On est à proximité de l'Île-de-France et on a besoin d'attirer aussi les touristes franciliens qui ont cette habitude-là et aussi les touristes étrangers qui pourraient peut-être choisir notre Région au regard de l'offre, justement, qu'on peut proposer, et cette offre n'est pas suffisante dans notre Région.

M. le Président.- OK.

Oui, je vous en prie.

M. ANGENAULT.- C'est pour aborder un autre sujet qui est celui de l'aide à l'immobilier. En Commission, Harold HUWART nous a expliqué que les aides à l'investissement immobilier allaient être réduites. C'est embêtant parce que, souvent, les communautés de communes rurales ont besoin de cette aide à l'immobilier pour que les entreprises puissent s'installer sur leur territoire. Là, par exemple, nous avons des aides sur deux SCI et j'ai compris aussi que, maintenant, tout ce qui était SCI patrimoniale ne serait plus aidé. On sait que la forme de la SCI n'est pas seulement fiscale, d'intérêt fiscal, puisque, au moment de la transmission de l'entreprise, quand il y a un rachat, le repreneur, parfois, n'a pas les moyens d'investir dans l'immobilier et le cédant loue alors le bien pendant un certain temps, pour le céder par la suite au repreneur.

Je pense qu'il faudrait peut-être réfléchir avant de supprimer cette aide aux SCI patrimoniales, surtout dans le cadre de la reprise. Par ailleurs, sur l'aide à l'immobilier, il faut aussi faire attention de ne pas mettre en difficulté les petites communautés de communes rurales dans leur développement économique.

M. le Président.- OK, merci.

Oui, Madame FAUQUET.

Mme FAUQUET.- Je reviens sur le restaurant de Christophe HAY. Nous avons parlé en commission « Culture » de tourisme mais aussi de coopération et c'est important, vu le montant de l'aide de la Région, qu'il s'engage, mais vraiment et notamment avec les apprentis du lycée hôtelier de Blois. Je sais qu'il fait appel à eux, mais que ce soit un peu conventionné, voire une obligation.

M. le Président.- Il vient de ce lycée et, lorsque j'y suis allé, quand le lycée a organisé les opérations de solidarité, il était là, auprès des étudiants, il était à leurs côtés. Mais j'entends.

Dernières interventions, Madame TOUCHAIN-MALTÊTE, puis Monsieur Pierre-Alain ROIRON et enfin Monsieur FOURNIER.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Un point complémentaire. C'est effectivement un chef qui participe, et nous y sommes attentifs aussi, à des actions bénévoles dans les cantines scolaires. Il a proposé des menus et il est vraiment mêlé, si je puis dire, à la population locale par ses actions. C'est d'autant plus intéressant qu'il fait justement la jonction entre le haut de gamme et la population qui, à terme, en particulier les apprentis et les jeunes des lycées hôteliers, pourrait un jour intégrer son établissement.

Mme FAUQUET.- On sait tous cela, mais moi, j'aime bien les engagements fermes.

M. le Président.- Pierre-Alain ROIRON.

M. ROIRON.- Oui, Monsieur le Président, beaucoup de choses ont été dites. Je crois que Christophe HAY effectue un gros travail depuis un certain nombre d'années sur le territoire et notamment dans les lycées, comme cela a été évoqué, mais on pourrait parler aussi de ce qu'il souhaite faire dans les hôpitaux, car la « malbouffe » dans les hôpitaux existe aussi fortement et je crois que c'est une chose importante.

De plus, par son activité et ayant été reconnu comme le meilleur espoir des chefs en France, il est un très bel ambassadeur pour notre Région, en France et à travers l'Europe, et ce qu'il a fait il y a quelques semaines en participant à une tournée, avec d'autres partenaires culturels, à travers les trois pays de Scandinavie en témoigne.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROIRON.

Charles FOURNIER.

M. FOURNIER Charles.- Merci, François.

D'abord, je pense qu'il est utile de ne pas caricaturer ce qu'a dit Jérémie GODET. Il a posé questions plusieurs questions et nous posons plusieurs questions qui ne sont pas... On peut vanter toutes les valeurs de l'homme, il n'y a pas de doute, on les partage et, pour être blésois, je connais aussi les qualités de l'homme.

Simplement, quand on a la responsabilité de gérer de l'argent public, on regarde d'abord le niveau de financement qui est proposé, et c'est 30 % de la subvention. J'ai parfois vu beaucoup de réactions quand on avait porté 30 %, 40 % ou 50 % à une association et des réactions très musclées pour dire que c'était scandaleux. Je le dis, la vigilance doit être posée sur tous les dossiers, et là, il y a un niveau de financement qui nous a interpellés car il n'est pas habituel, et on regarde s'il y a la capacité à porter ce projet. Il nous semblait qu'une aide par avance remboursable aurait eu le même effet qu'une subvention, ce à quoi il nous a été répondu qu'il y avait un enjeu avec les banques. Nous l'avons entendu, ce qui a d'ailleurs fait évoluer notre position.

Le deuxième élément, c'était la question de l'équité. Oui, bien sûr, on vote favorablement pour cette subvention, mais ce qui nous importe, et la Région le fait, c'est aussi le propos que nous voulions porter, à savoir que d'autres restaurateurs portent aussi des dynamiques

comme celle-là, il y en a et ils ne demandent rien. On pourrait parler du restaurant Assa à Blois, qui ne nous demande pas de subvention, mais elle fait un « boulot » qui est tout à fait comparable. Il y en a plusieurs et il convient de regarder l'ensemble pour ne pas simplement être emporté par les grandes qualités de l'homme. Il y en a d'autres et cela mérite une équité.

Nos deux interventions étaient sur ce sujet et pas sur une défiance vis-à-vis du tourisme. On sait bien qu'il faut des locomotives, mais on sait aussi que les locomotives ne doivent pas empêcher les wagons de suivre et cela nous paraît plus qu'important. Cela, c'était sur le deuxième sujet.

Sur le deuxième sujet concernant Daher...

Et c'est encore une affaire de train ! Mais avec Daher, nous allons passer à un autre sujet, qui n'est pas le train.

Nous avons vu au moment de la crise le nombre d'entreprises de sous-traitance dans notre Région et la fragilité de ces entreprises dépendantes de donneurs d'ordre lointains sur lesquels, comme je le disais tout à l'heure, nous n'avons pas la main. Daher fait donc partie de toutes ces entreprises qui ont été menacées. Mais il nous semble que, là aussi, la menace est sur la nature de l'activité qui risque de se transformer et d'évoluer, et il nous semble qu'il faut assortir les aides que nous apportons à des plans de transition, ce qui est particulièrement nécessaire dans ce secteur. Bien sûr, on peut parier et il faudra parier sur un avion plus propre demain, mais c'est demain, c'est même presque après-demain et c'est très loin. Et pendant ce temps-là, les émissions de gaz à effet de serre continueront de s'accroître.

Par conséquent, il faut dès maintenant accompagner ces entreprises. C'est bien qu'il y ait une reprise, notamment pour les salariés, et c'est pour cela que nous votons favorablement, car c'est maintenant que cela se joue, mais il convient aussi d'assortir cela de véritables plans de transition, du diagnostic jusqu'à la stratégie, et de projets concrets pour que cela réussisse. Sinon, nous reverrons des dossiers comme celui-là dans quelque temps. Ainsi, notre précaution sur ce sujet, c'est cet accompagnement.

Et s'il y a un appel à projets relocalisation-diversification, peut-être qu'une entreprise comme celle-là pourra, je l'espère, répondre à cet appel à projets, car c'est la diversification de leurs activités qui garantira à ces entreprises une résilience dans le temps. C'est fondamental, et là, j'ai regardé ce que fait Centrair, c'est centré sur un seul sujet. Il faudra, je crois, accompagner cette entreprise pour qu'elle diversifie son activité pour qu'elle soit solide et qu'elle investisse dans des modes de transport qui nous seront grandement nécessaires demain.

M. le Président. - Monsieur FORISSIER, un dernier point ?

M. FORISSIER. - D'abord, je voudrais faire remarquer qu'il y a dans l'Indre, puisque c'est au Blanc que se trouve Centrair, des entreprises dynamiques qui, entre autres, reprennent des sites ailleurs dans la Région. On parle beaucoup d'Alvance Wheels mais il y en a beaucoup d'autres.

La deuxième remarque porte sur ce qu'a dit tout à l'heure notre collègue Marc ANGENAULT sur la question de l'immobilier d'entreprise. On aimerait bien, Monsieur le Président, peut-être pas aujourd'hui, mais en tout cas rapidement, avoir des réponses là-dessus. En effet, la question de la SCI est importante, concrètement, sur le terrain pour beaucoup d'entreprises et notamment de petites entreprises, car c'est un moyen de faciliter la transition, la reprise de l'entreprise. Et là, j'aimerais bien avoir votre sentiment là-dessus.

M. le Président. - D'accord. Alors deux choses.

D'abord, sur le premier sujet, celui de notre chef étoilé, sachez que nous sommes très attentifs. Il n'y a pas besoin de le contraindre, mais nous sommes très attentifs à la dynamique qui s'est créée entre lui et les maîtres-restaurateurs. Christophe HAY, c'est un « booster » pour le développement considérable, dans la période, du nombre de maîtres-restaurateurs qui

se sont mis en réseau et qui font véritablement de la cuisine de qualité sur tout le territoire. Et cela, c'est précieux.

On va se le dire, on est entre nous ici, quand on avait fait le point, un an et demi avant l'opération Renaissance, sur les atouts et les faiblesses de notre Région, on nous avait dit que, qualitativement, les sites de visite étaient à un niveau remarquable. Qualitativement, les sites de notre région étaient à un niveau remarquable. Nous étions contents, mais il y avait un point et on nous disait : attention, la qualité moyenne de l'accueil en restauration et en hôtellerie doit être améliorée. Nous l'avons entendu, mais ces sujets-là ne se règlent pas de manière administrative en envoyant une circulaire aux propriétaires et aux restaurateurs. Cela se règle par des dynamiques professionnelles pour accompagner et pour aider.

On refait le point, Pierre-Alain, d'ici peut-être un ou deux ans, mais je crois franchement que la dynamique qui est engagée aujourd'hui, et c'est pourquoi je parle des maîtres-restaurateurs, va dans le très bon sens. La dynamique qui est engagée, on l'engage aussi sur l'hôtellerie avec des investisseurs, et cela va dans le bon sens.

En l'occurrence, nous traitons d'un dossier qui est une intervention financière pour avoir un établissement qui ait un vrai rayonnement, et si c'était ce dossier pour lui-même, je crois que ceux qui se sont posé des questions légitimes auraient raison de dire qu'ils hésitent. Mais c'est bien d'avoir cet établissement, c'est véritablement dans une dynamique collective et cela me paraît très intéressant pour l'avenir.

Deuxième point concernant l'investissement pour toutes les formes de tourisme, vous avez mille fois raison, mais, je le dis aux collègues de l'Indre, l'investissement que nous faisons sur le centre d'accueil à Éguzon, qui est une intervention massive – je pense qu'on a encore une petite année de travaux là-bas –, c'est du tourisme social. C'est du tourisme social et c'est fondamental. Il ne s'agit surtout pas, parce qu'on aurait une étoile ou deux étoiles quelque part, de dire qu'on a un porte-drapeau et que le reste suivra. Nous accompagnons très fortement le reste aussi.

Nous aurons, c'est un plaisir de le partager, au printemps prochain l'ouverture, en responsabilité de la Région, de notre hôtel complémentaire, celui de Chaumont, que les collègues qui siègent au Conseil d'administration connaissent bien, avec, pour le coup, un investissement très biosourcé, très intéressant au niveau de l'impact environnemental, et qui va compléter l'offre. Il faut qu'on soit partout, il faut qu'on travaille sur la modernisation de nos petits hôtels. J'ai fait, il y a peu de temps, une « visio » avec un réseau d'investisseurs dans les structures de tourisme, où nous avons présenté cette grande diversité. Il y a un intérêt pour notre Région dans la période et il faut que nous portions à la fois l'hôtellerie et à la restauration. Je voulais dire cela.

Enfin, le sujet des outils d'information, oui, il est en questionnement aujourd'hui. Il m'apparaît, certes, qu'il faut poser les questions que vous posez, mais il faut aussi qu'on travaille, et c'est bien engagé, à la montée en puissance de notre SEM, de notre société d'économie mixte Territoires et Développement. Aujourd'hui, les entreprises sont assez disposées à investir sur l'outil de travail mais n'ont pas forcément les moyens et la capacité d'intervenir directement sur l'immobilier d'entreprise. Elles aiment bien reporter le remboursement de cet immobilier d'entreprise sur les années après phase de lancement de nouvelles productions, ce que notre SEM permet. Avec le président de la structure actuelle, Yvan SAUMET, cela prend une belle dimension, ils sont présents dans de nombreuses consultations, sur beaucoup de terrains et cela peut être un outil. Il va donc falloir qu'on cale nos outils d'intervention dans les bonnes complémentarités. Voilà ce que je souhaitais dire.

Nous prenons le vote sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.31.60 - Direction générale Formation, Recherche, Économie, Emploi -
Cellule de gestion
Création et reprise, développement des entreprises industrielles, de services,
artisanales et des associations
Modifications de conventions
Désaffectations
Approbation d'avenants

M. COQUIN.- Cela a été adopté à l'unanimité de façon favorable.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.31.61 - Direction de l'Économie
Coopératives d'activités et d'emploi
Attribution d'une subvention exceptionnelle aux Coopératives d'activités et d'emploi
Odyssée Création, Nova-bat, Artefacts pour l'année 2021
Approbation des conventions
Affectation de crédits

M. COQUIN.- Cela a été adopté à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.31.62 - Direction de l'Économie
Développement et adaptation des entreprises
Industrie du futur, clusters et actions collectives - Avenants n° 1 aux conventions
2021 des associations POLEPHARMA et NOVECO
Agence régionale de développement économique - Avenant n° 2 à la convention
2021 de DEV'UP
Création et reprise des entreprises industrielles
French Tech - Attribution d'une subvention pour l'association DIGITAL LOIRE
VALLEY pour son programme d'actions 2021
Approbation des conventions et des avenants
Affectation des crédits

M. COQUIN.- Cela a été adopté à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.31.63 - Direction de l'Économie
Création et reprise des entreprises industrielles - CPER Entrepreneuriat au féminin
Approbation de la convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'un plan
d'action régional de promotion de l'entrepreneuriat des femmes - PAREF

M. COQUIN.- Cela a été adopté à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National et Alliés)

Rapport 21.08.31.65 - Direction de l'Économie
Promotion de l'artisanat/Contrat de promotion de l'artisanat
Attribution de subventions à la Chambre régionale de métiers de l'artisanat pour :
- l'organisation d'un espace collectif au Salon de la Gastronomie et des Vins de
Bourges 2021
- l'organisation d'un espace collectif au Salon de la Gastronomie et des Vins
d'Orléans 2021
- l'organisation d'un espace collectif au Salon Saveurs O Centre 2021
Affectation des crédits

M. COQUIN.- Cela a été adopté à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Il y a un point ? Monsieur NIKOLIC ?

M. NIKOLIC.- Sur le 31.63. Je suis désolé.

M. le Président.- On revient.

Désolé, Monsieur le Rapporteur, mais je préfère reprendre ce point tout de suite.

Allez-y. Madame PARIS, vous souhaitiez ajouter quelque chose ?

Mme PARIS.- Oui, pardon, on a raté le rapport. C'est une abstention pour notre groupe. Nous nous opposons, de manière générale, à toute discrimination, qu'elle soit sexuelle ou ethnique.

Je vous parle en tant que femme, entrepreneure et mère de trois enfants, je pense que les discriminations qui visent à octroyer des aides aux femmes entrepreneures parce qu'elles sont femmes ne règlent pas le fait qu'elles osent entreprendre. Le réel problème, c'est le fait d'être mère et de vouloir être entrepreneure. C'est une vraie difficulté et je crois que les féministes ratent quelque chose sur ce point-là. Les femmes ont besoin d'avoir des aides mensuelles de garde d'enfant pour pouvoir concilier pleinement vie familiale et vie professionnelle, et c'est là que réside le principal handicap. Cela ne vaut pas que pour les entrepreneures, cela vaut aussi pour les postes à responsabilité des femmes, et personne ne s'attaque à ce problème.

Ce n'est pas la Région, évidemment, qui va pouvoir régler ce problème. C'est un problème national et il faut que l'État s'engage réellement à ce que les femmes puissent s'engager professionnellement sans avoir à faire de sacrifices familiaux. On ne peut pas demander aux femmes de faire ce type de sacrifice. Ce n'est pas acceptable et je crois qu'aujourd'hui personne ne répond à ce problème.

Merci.

M. le Président.- Merci, nous avons entendu. C'est une abstention ? OK.

Madame BESSARD ?

Mme BESSARD.- Votre intervention me donne l'occasion de nous féliciter collectivement d'avoir augmenté, dans le cadre de cette convention, la participation de la Région pour être au même niveau que l'État et la Banque d'investissement. C'est au contraire un signe fort, de la part de la Région, de soutien à l'entrepreneuriat des femmes, car il y a des freins, et la réalité, c'est que les femmes sont toujours beaucoup moins nombreuses que les hommes à créer des entreprises, à créer ou reprendre des entreprises et elles sont toujours moins nombreuses que les hommes à diriger des entreprises.

Je vous félicite donc collectivement de ce soutien renforcé pour l'entrepreneuriat des femmes.

M. le Président.- Merci.

Rapport 21.08.31.66 - Direction de l'Économie

Appel à projets « innovation collaborative » en Région Centre-Val de Loire

Sélection du programme de recherche collaboratif POSEIDOM labellisé par le pôle de compétitivité S2E2, au bénéfice des sociétés OTODO (37), EMKA (41) et de l'Université d'Orléans (45)

Autorisation donnée à Bpifrance pour instruire les dossiers de demande de subvention

M. COQUIN.- Il y a eu un vote pour à l'unanimité.

M. le Président.- Madame TOUCHAIN-MALTÊTE ?

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Nous sommes évidemment entièrement favorables à ce rapport. La simple précision que j'avais faite en Commission, c'était de bien insister sur l'articulation de cet outil avec le personnel soignant et aidant, puisque cela concerne aussi bien les EHPAD que l'accompagnement à domicile. C'est juste une communication à faire là-dessus, il ne faudrait pas que cet outil soit vu par le personnel en question comme quelque chose qui va, à terme, les remplacer ou, en tous les cas, ne pas les aider alors que c'est le contraire.

C'est une communication à faire avec et auprès de ces personnels, en sachant qu'aujourd'hui c'est expérimental, d'après ce que j'ai compris, et qu'on travaille avec un EHPAD. C'est donc à l'EHPAD aussi de nous faire remonter ces éléments.

Merci à vous.

M. le Président.- Merci.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.31.68 - Direction de l'Économie
Conventions de partenariat avec les EPCI
Adoption d'un avenant-type aux conventions

M. COQUIN.- Il y a eu unanimité, hormis une abstention du Rassemblement National.

M. le Président.- Monsieur, NIKOLIC.

M. NIKOLIC.- Oui, nous nous sommes abstenus, parce que nous considérons que ce partenariat avec les EPCI officialise, consacre la disparition des communes. Évidemment, nous nous adaptons à la loi NOTRe, mais nous avons toujours un problème avec cela, car, vous le savez, il n'y a pas de scrutin direct avec les EPCI, et ces partenariats nous semblent écarter les communes où, pour le coup, il y a un scrutin direct. On sait que le maire est souvent le seul que la population connaît et nous trouvons que cela ne va pas dans le bon sens, même si nous devons nous conformer aux compétences de chaque collectivité, nous en convenons bien. Mais nous préférons nous abstenir.

M. le Président.- Madame FAUQUET.

Mme FAUQUET.- Les maires siègent dans les EPCI, ils sont en bureau.

M. NIKOLIC.- Oui, mais...

Mme FAUQUET.- Attendez, je suis maire aussi et il y a des conventions avec les présidents d'EPCI. J'ai un reproche à faire, c'est que les préfets ont maintenant tendance, effectivement, à traiter avec les présidents d'EPCI et ils ne réunissent plus beaucoup les maires, et nous, les maires, nous ne sommes pas toujours avertis par les présidents d'EPCI des retours et de ce qu'il se passe. Il y a quelque chose à dire là-dessus. Mais on ne peut pas dire... Enfin, nous siégeons tous dans les bureaux, là, nous sommes plusieurs, nous sommes tous dans les bureaux de l'EPCI et on ne peut pas dire que les présidents d'EPCI retirent du pouvoir aux maires, ce n'est pas vrai.

À la limite, depuis que les EPCI ont un peu plus de pouvoirs, les maires participent à une vision collective du territoire, ce qui n'était pas forcément le cas avant, et, en plus, individuellement, cela nous permet de nous recentrer sur nos autres fonctions.

Ce n'est donc pas aussi simple. Je n'aime pas trop ce genre de stigmatisation.

M. le Président.- Merci.

M. NIKOLIC. - Je veux juste répondre.

M. le Président. - Oui, en un mot, Monsieur NIKOLIC.

M. NIKOLIC. - Je ne stigmatise personne. Je veux juste rappeler, encore une fois, c'est ce que je dis, qu'il n'y a pas de scrutin direct. Or, il y a plein de maires, notamment ruraux, qui sont sous influence de la plus grande municipalité au sein de l'agglomération. J'en discute avec certains maires qui sont obligés, pour avoir des projets pour leur commune, d'accepter, de prendre même la même étiquette politique ou autres, et cela pose un vrai problème, car il n'y a pas de scrutin direct pour les EPCI, lesquels récupèrent de plus en plus de compétences. Nous, nous considérons que c'est anormal.

Si on va vers cela – on ne va pas avoir ce débat-là ici mais je vous réponds quand même –, on devra avoir demain une élection qui permette à la population d'élire le président d'une agglomération, d'une métropole ou d'une communauté de communes. Cela nous semble assez logique.

Mme FAUQUET. - Mais cela ferait l'effet inverse !

M. NIKOLIC. - Comment ?

Mme FAUQUET. - Cela ferait l'effet inverse.

M. le Président. - Monsieur NIKOLIC, vous terminez.

M. NIKOLIC. - Aujourd'hui, les gens votent pour un maire et pensent que c'est le maire qui a les principales compétences, ils se réfèrent à lui systématiquement. Or, souvent, dans nombre d'agglomérations, les maires de petites communes ou de moyennes communes n'ont plus la main. Je peux comprendre, quand vous êtes au sein d'une majorité, dans une agglomération ou une communauté de communes, que cela vous convienne, mais même la population n'est pas au courant et, nous, nous trouvons que c'est assez antidémocratique.

Voilà, on ne va faire le débat aujourd'hui de la loi NOTRe ici, ce n'est pas le sujet, mais je précisais juste qu'on s'abstenait uniquement pour cela.

M. le Président. - Merci.

J'ai Monsieur FORISSIER qui souhaite dire un mot.

M. FORISSIER. - Je voudrais préciser, en tout cas au nom de notre groupe, que nous, nous pensons exactement le contraire, à savoir que les maires sont la cellule de base de la République. J'ai plutôt le sentiment que nous devons renforcer leur pouvoir...

M. NIKOLIC. - Mais c'est ce que je viens de dire.

M. FORISSIER. - ...leur existence, et que faire une élection au suffrage universel direct des membres des communautés de communes ou des communautés d'agglomération et *a fortiori* de leur président irait exactement à l'inverse de cet objectif, et, à mon avis, cela aboutirait à un éloignement de la population, sans compter qu'il y aurait une complexité encore plus grande des strates administratives.

Il y a sûrement des choses à faire pour améliorer ce que disait Christine à l'instant, le management, l'organisation, la communication entre les communautés de communes, l'État et, de l'autre côté, vis-à-vis des maires. C'est aussi une question de gestion et c'est aussi une question de personnalité du président de bureau. Moi, je connais des communautés de communes où cela se passe très bien et d'autres où cela se passe moins bien. C'est un problème de management. On peut aussi faire du *name and shame*, on peut aussi faire la promotion de bonnes pratiques, etc., et peut-être que la Région, dans ses conventions, peut aussi regarder comment les choses se passent, mais il faut redire le principe, qui est que si vous rentrez dans la logique de l'élection au suffrage universel direct des conseillers

communautaires, vous affaiblissez plus que jamais les communes et en particulier les communes rurales. Et moi, je veux exactement le contraire.

M. NIKOLIC.- En un mot, je me suis très mal fait comprendre. Je disais : si on va vers les EPCI, et avec les EPCI actuels, ce serait plus démocratique qu'il y ait un scrutin direct. Mais nous, évidemment, ce n'est pas ce que nous proposons. Nous voulons soutenir les maires et qu'il y ait des projets avec des alliances sur des projets précis entre communes, organisées par le département. C'est ce que nous préconisons depuis toujours.

Après, je disais juste cela parce que je trouve qu'il n'y a pas de démocratie du fait qu'il n'y a pas de scrutin direct sur les EPCI. Évidemment, ce n'est pas ce que nous souhaitons, car nous tenons aux communes. Je précise cela.

M. le Président.- Merci.

Madame TOUCHAIN-MALTÊTE, et puis nous arrêtons cet échange, très intéressant, car c'est un vrai débat qui est au cœur des pratiques démocratiques, mais nous ne pourrons pas le trancher ici.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Pour moi, nous sommes à côté du sujet ; ce n'est pas de démocratie directe ou indirecte qu'il s'agit. Pour en revenir de façon très pragmatique au terrain, on parle d'une convention de partenariat économique entre Région et EPCI, lesquels EPCI ont effectivement une compétence d'aide économique à parts égales avec la Région mais ne peuvent pas travailler sans leurs communes membres. Ces communes, les maires sont, de toute façon, le réceptacle, l'accueil, la première porte d'accueil des artisans, commerçants, TPI/PMI qui sont, finalement, le cœur de notre développement. Les groupes, en effet, se tournent davantage peut-être vers les EPCI, les ComCom ou les agglos, mais les maires restent chefs de file, j'ai envie de dire, et maîtres de leur territoire.

Pour finir, si un président d'EPCI, quand il développe ses zones d'activité, n'est pas en lien avec ses maires, il aura nécessairement un problème de gouvernance à terme. Dès lors, les outils que nous pouvons avoir, nous, Région, avec nos EPCI sont essentiels. En effet, imaginez une commune qui aurait, seule, le pouvoir économique ; elle n'aurait pas cette force de frappe que les EPCI ont grâce à la solidarité entre territoires. J'en veux pour preuve qu'en dehors de cette convention de partenariat économique, il y a des outils propres aux EPCI qui permettent à l'ensemble des communes membres de se développer, ce qui ne serait pas le cas si c'était uniquement un maire qui avait ces moyens.

Voilà ce que je voulais dire au nom de mon groupe.

M. le Président.- Merci.

Pour circonscrire et clore le débat, je souhaite dire que, bien évidemment, sur la compétence économique, nous avons une responsabilité pour dire ce que nous faisons en tant que Région, une responsabilité que nous devons coordonner étroitement avec les EPCI qui sont également délégataires d'une compétence économique, et c'est dans ce cadre-là que nous le faisons. Mais, rassurez-vous, sur tous les sujets que nous traitons en direct, parce qu'il y a des décisions, etc., il y a le président et il y a le maire. On ne dit pas : on va voir le président de l'EPCI, et si, Monsieur le Maire, vous n'êtes pas d'accord, tant pis pour vous. Quand cela concerne une commune, il faut les deux.

Le vote ?

M. NIKOLIC.- Abstention.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National et Alliés)

Rapport 21.08.31.92 - Direction de l'Économie

FONDS D'INVESTISSEMENT

Avenants de transfert des droits et obligations des fonds « Croissance 2 », et « Émergence Innovation 1 »

Modifications de délibérations antérieures

M. COQUIN.- Cela a été adopté à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.34.12 - Direction Europe et International

Reconduction du dispositif régional d'accompagnement au montage de projets européens Project'Eur et approbation de son cadre d'intervention

M. COQUIN.- Cela a été adopté à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.34.19 - Direction Europe et International

PO FEDER FSE Centre-Val de Loire 2014-2020

Axe 4 « la transition vers une économie à faible teneur en carbone » - Prolongation des appels à propositions suivants :

- bâtiments démonstrateurs en efficacité énergétique et à haute qualité environnementale

- installation de production de chaleur renouvelable par géothermie

M. COQUIN.- Cela a été adopté à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.34.91 - Direction Europe et International

Programmes (FEDER, FSE/FSE+) Centre-Val de Loire 2014-2020 et 2021-2027

Protocole entre la Région Centre-Val de Loire et la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) concernant les audits fonds européens (FEDER, FSE)

M. COQUIN.- Il y a eu une abstention du groupe Rassemblement National.

M. le Président.- Monsieur CHASSIER.

M. CHASSIER.- Monsieur le Président, oui, c'est une abstention symbolique, puisque nous ne pouvons malheureusement rien. Ce rapport acte bien notre dépendance à l'Union européenne et je pense qu'il est utile de faire quelques rappels. Quand la Région se vante d'être gestionnaire des fonds européens, en réalité, on voit qu'elle est chargée de monter des dossiers, de lancer des appels à projets, mais à partir d'objectifs et sur des critères qui sont entièrement définis par Bruxelles. Ainsi donc, que reste-t-il du principe de la libre administration des collectivités dans ce genre de dispositif ?

Il faut tout de même aussi rappeler que ces fonds, sur lesquels nous allons être observés, car il va y avoir des audits sur leur utilisation, ce sont les nôtres. Ce qu'on appelle fonds européens n'est que la restitution d'une partie de la contribution française au budget de l'Union européenne, puisque nous sommes globalement contributeurs au budget, c'est-à-dire qu'on donne largement plus qu'on ne reçoit. C'est donc un peu trompeur, car on fait croire aux populations que l'Europe nous aide : « Regardez, l'Europe, ce qu'elle fait pour la Région. » Mais c'est notre argent. Et on pourrait faire plus s'il n'y avait pas, en quelque sorte, ce prélèvement européen sur les sommes que nous versons. Il faut le rappeler. Alors, évidemment, on est obligé d'avoir un contrôle pour ne pas perdre le bénéfice des subventions. On n'a pas le choix, c'est une imposition et c'est même la Commission européenne qui juge que la capacité d'audit est trop faible en France. Nous tenions à le rappeler et, même si nous ne pouvons pas y échapper, nous le déplorons.

Je citerai un exemple. On parlait, au début de cette Commission permanente, du cas d'Alvance Wheels. Si on voulait aider Alvance Wheels autrement que par le dispositif que la Région veut mettre en place, on n'aurait pas la possibilité de le faire sans l'autorisation de l'Union européenne, qui ne nous la donnerait pas, d'ailleurs. Je tenais à faire ce rappel.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National et Alliés)

Rapport 21.08.27.82 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne
Création d'une plateforme Cybersécurité pour les entreprises, collectivités et associations

M. COQUIN.- Cela a été adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Madame TOUCHAIN-MALTÊTE ?

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Une précision. Nous avons demandé que l'association, l'unique association qui existe en la matière, Digital Loire Valley, soit bien partie prenante dans tout le travail effectué sur la cybersécurité. Bien évidemment, pour notre groupe, c'est un avis favorable.

M. le Président.- Merci.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.27.103 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne
Accompagnement du programme de travail #RESET 2022 et 2023 porté par l'association Fondation Internet Nouvelle Génération (FING)

M. COQUIN.- Cela a été adopté à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Nous en avons terminé avec vos rapports. Merci, Monsieur le Rapporteur.

Nous passons à la Commission « Éducation, Lycées, Jeunesse, Démocratie, Sport », et c'est Madame GABORET qui rapporte.

ÉDUCATION, LYCEES, JEUNESSE, DEMOCRATIE, SPORT

Rapport 21.08.11.73 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
FINANCEMENT DES LYCÉES PUBLICS

Attribution de dotations et subventions

PRESTATIONS DE SERVICE DIVERS

Approbation d'un protocole transactionnel

RESTAURATION ET INTERNAT

- Tarifs de restauration et d'hébergement : modification de la délibération CPR n° 20.08.11.82 du 14 octobre 2020 et délibération CPR n° 21.07.11.60

- Système d'information restauration : affectation de crédits

Mme GABORET.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président.- Je vous en prie ?

M. BRIDET.- À l'intérieur de ce grand rapport, il est évoqué un financement pour l'abattage d'arbres morts et dangereux pour les élèves au lycée Claude-de-France à Romorantin. Je suis, par mes délégations à la biodiversité mais aussi à la qualité de l'air, très attaché à la présence du végétal dans les lycées. Est-ce que le rapport peut en dire un peu plus pour savoir s'ils sont morts de leur belle mort ou si ce sont leurs conditions d'existence qui étaient difficiles ? Je voudrais simplement préciser que, quoi qu'il arrive, je suis prêt à travailler avec les services pour mettre en place un plan de renaturation dans les cours des lycées, pour des questions à la fois de santé et de sensibilisation des publics et notamment des publics jeunes à tous les services rendus par la nature, en particulier au regard des défis climatiques et environnementaux. En tout cas, je resterai attentif à ces questions.

Nous votons pour, car nous faisons confiance à la bonne gestion des lycées par les services, mais il faudrait regarder, à l'avenir, les arbres présents, savoir quels soins on leur apporte, vérifier que les sols sont bien en place, avec une strate herbacée, et donner des moyens pour que, comme pour l'industrie, ce qui existe soit maintenu en bon état de santé pour le bénéfice de tous.

Merci.

M. le Président.- Merci pour cette précision.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.11.74 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Équipements, services et usages : abondement d'affectation

Convention de partenariat entre la Région Centre-Val de Loire et Réseau Canope

Mme GABORET.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.11.75 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

ÉQUIPEMENT DES LYCÉES

Approbation d'un avenant à la convention de fonds de concours avec le département d'Eure-et-Loir pour la restructuration de la cité scolaire Émile-Zola à Châteaudun

Abondements d'affectation

Affectations de crédits

Individualisation de subventions

Mme GABORET.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.11.76 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

POLITIQUE JEUNESSE

ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF - PROMOTION DE LA SANTÉ

Affectations de crédits

Approbations de conventions

Attributions de subventions

« MA RÉGION 100 % ÉDUCATION »

Affectations de crédits

Attribution de subventions

Modifications et annulation de subventions

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES DES LYCÉES

Attributions de subventions

SOUTIEN AUX SERVICES CIVIQUES

Attributions de subventions

Mme GABORET.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec une abstention du groupe Rassemblement National sur le point B, « actions de formation pour des jeunes primo-arrivants ».

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National et Alliés sur le point B, « Actions de formation pour des jeunes primo-arrivants »)

Rapport 21.08.11.77 - Direction du Patrimoine éducatif, culturel et sportif
IMMOBILIER DES LYCÉES
CONSTRUCTION RÉHABILITATION RESTRUCTURATION DES LYCÉES PUBLICS
Affectations
Abondements
ÉTUDES PRÉALABLES ET FONCIER

Affectation
Approbation de la convention de compensation collective agricole avec l'ADEAR 45 pour la réalisation d'une étude économique préalable pour l'abattage de proximité dans le secteur de Châteauneuf-sur-Loire (45)
Approbation de la convention entre la Région Centre-Val de Loire et la ville de Nogent-le-Rotrou autorisant le passage des véhicules d'entretien et de secours de la Mairie sur l'emprise foncière du lycée Rémi-Belleau à Nogent-le-Rotrou (28)
AIDE À L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT : approbation d'un avenant modificatif de date de convention avec le LEAP de Saint-Cyran-du-Jambot (36)

Mme GABORET.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.11.78 - Direction Europe et International - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
STAGES PROFESSIONNELS ERASMUS + - EURO MÉTIERS CENTRE-VAL DE LOIRE - MOBILITÉ LYCÉENS AGRICOLES 2021
1/ Bilan final du projet de mobilité Erasmus + Lycéens 2019
2/ État d'avancement du projet de mobilité ERASMUS + Lycéens 2020
3/ Approbation du cadre d'intervention : stages professionnels ERASMUS + - EURO MÉTIERS CENTRE-VAL DE LOIRE - Mobilité lycéens agricoles
4/ Modalités de mise en œuvre du dispositif Stages professionnels ERASMUS + - EURO MÉTIERS CENTRE-VAL DE LOIRE - Mobilité lycéens agricoles 2021

Mme GABORET.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport, ainsi que les membres de la Commission « Culture, Tourisme, Coopération internationale ».

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.21.17 - Direction Europe et International - Direction des Politiques d'orientation et de formation - Au titre de l'Apprentissage
Stages professionnels ERASMUS + - EURO MÉTIERS CENTRE-VAL DE LOIRE - Mobilité apprentis et jeunes diplômés de l'apprentissage 2021
1/ Avenants à deux subventions 2020
2/ Bilan final des projets de mobilité Erasmus + apprentis et jeunes diplômés 2019
3/ État d'avancement des projets de mobilité ERASMUS + apprentis et jeunes diplômés 2020
4/ Approbation du cadre d'intervention des Stages professionnels ERASMUS + - EURO MÉTIERS CENTRE-VAL DE LOIRE - Mobilité apprentis et jeunes diplômés
5/ Modalités de mise en œuvre des projets de stages professionnels ERASMUS + - EURO MÉTIERS CENTRE-VAL DE LOIRE - Mobilité apprentis et Mobilité jeunes diplômés 2021 et attributions de subventions
6/ Approbation de trois modèles de convention

7/ Affectation des crédits

Mme GABORET.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport, ainsi que les membres de la Commission « Culture, Tourisme et Coopération internationale ».

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.21.18 - Direction des Politiques d'orientation et de formation - Au titre de l'Apprentissage

Immobilier et équipement des CFA

1/ Attribution d'une subvention à PROMETA-CFAI Centre, pour la restructuration du site de la Chapelle Saint-Mesmin (45)

2/ Attribution d'une subvention à la CCI du Cher, au profit du CFSA Hubert-Curien, pour la reconstruction du CFA sur le site de Lahitolle (18)

3/ Approbation d'un avenant n° 3 à la convention n° 2018-130424 - Restructuration du CFA de la CMA 41

4/ Approbation d'un avenant n° 2 à la convention n° 2018-130423 - Restructuration/agrandissement des hébergements du CFA de la CMA 37

5/ Approbation d'un avenant n° 2 à la convention n° 2018-130425 - Travaux de mise en accessibilité du CFA de l'AOCDF

Attribution de subventions

Approbation d'avenants

Affectations

Mme GABORET.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.21.107 - Direction des Politiques d'orientation et de formation - Au titre de l'Apprentissage

Financement des CFA

Adoption de la convention avec France Compétences pour le versement à la Région des enveloppes financières 2021 dédiées au fonctionnement et à l'investissement au titre de l'apprentissage

Mme GABORET.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.27.83 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne

Programme d'action : Démocratie permanente et Égalité

Attribution d'une subvention à la Fédération des centres sociaux Région Centre-Val de Loire et approbation de la convention afférente

Mme GABORET.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.25.01 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports **Sport de haut niveau**

I/ Soutien aux athlètes ayant participé aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo - Attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle

II/ Aides aux athlètes listés « Relève » ou « Espoir »

III/ Partenariats des clubs élités associatifs et partenariats des clubs élités professionnels : attributions d'aides au titre de la saison sportive 2020-2021 et affectation des crédits

IV/ Attribution d'une subvention au Cercle d'escrime orléanais

V / Attributions de subventions aux Parcours de l'excellence sportive territoriale (PEST) au titre de la saison sportive 2021-2022 et affectation de crédits
VI / Attributions de subventions au soutien des Pôles Espoirs au titre de la saison sportive 2021-2022 et affectation de crédits
VII / CREPS. de la Région Centre-Val de Loire
Aménagement d'une cabine climatique

Mme GABORET.- Avis favorable à l'unanimité pour ce rapport.

M. le Président.- Madame TOUCHAIN-MALTÊTE ?

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- C'est une interrogation peut-être davantage à l'adresse des services. Nous sommes ravis, moi en particulier, pour le Loir-et-Cher que l'ADA soit soutenue.

Qu'en est-il des autres clubs d'élite qui existent dans la Région ? Je vais en citer deux : Tours Volley-ball et Chambray Handball. Avez-vous des explications sur les critères d'attribution ?

Merci bien.

M. le Président.- Le conseiller délégué aux Sports n'est pas membre de notre Commission mais il y a des membres de la Commission qui peuvent le dire, nous travaillons avec une grille qui tient compte du niveau d'évolution. Nous portons une attention particulière, puisque vous avez cité Chambray, sur le sport féminin, qui bénéficie moins que les sports masculins des contributions, notamment des contributions des médias et d'autres contributions.

Pour dire les choses puisque nous sommes entre nous, s'il est assez facile de convaincre une équipe qui a monté de venir chercher une enveloppe supplémentaire, il est un peu plus délicat pour une équipe qui descend d'accepter de retrouver le niveau d'avant. De ce fait, nous essayons, et Mohamed MOULAY le fait très bien avec les services, d'adapter les critères mais nous avons une grille et nous tenons à garder cette grille de référence, sans quoi nous rentrerions dans des choses qui seraient vécues, à juste titre, comme particulièrement inéquitables. En sachant que cela s'articule dans le cadre des relations avec les collectivités directement impliquées, les collectivités territoriales.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Si vous pouvez simplement nous la communiquer. Je ne doutais pas de l'équité.

M. le Président.- On demandera une présentation de la démarche par le conseiller délégué.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Merci beaucoup.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.25.02 - PRATIQUES SPORTIVES

I/ MANIFESTATIONS SPORTIVES - Attribution de subventions - Affectation des crédits

II/ ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL ET VÉHICULES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES - Attribution de subventions - Affectation des crédits

III/ PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES LIGUES - Conventions annuelles de partenariat - Contractualisation pour 2021-2022 ou 2021

Mme GABORET.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec un vote contre du groupe Écologie et Solidarité sur les sports motorisés.

M. le Président.- Comme Charles FOURNIER a dit qu'il n'interviendrait pas à chaque fois pour le même sujet...

(Rires)

M. FOURNIER Charles.- Une fois par an pour moi !

M. le Président.- Nous connaissons l'argumentaire.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologie et Solidarité sur les sports motorisés)

M. le Président.- Nous passons aux rapports de la Commission « Mobilités, Transports, Intermodalités », et c'est Lionel GEOLLOT qui rapporte.

MOBILITES, TRANSPORTS, INTERMODALITES
--

Rapport 21.08.29.03 - Direction des Transports et Mobilités durables

Avenant du 8 juillet au CPER 2015-2020, volet Mobilités

- Approbation de la convention de financement de la phase REA du projet de régénération de la ligne ferroviaire entre Chartres et Courtalain

- Approbation de l'avenant n° 1 à la convention travaux urgents sur la ligne Tours-Loches

- Approbation de l'avenant à la convention REA partielle du nœud d'Orléans

Approbation de la convention de financement de l'étude de rénovation du bâtiment voyageurs de la gare de Châteaudun

Plan de relance - Approbation de la convention de financement des études d'avant-projet de mise en accessibilité de la gare de Châteaudun

Approbation d'un avenant n° 2 à la convention de financement des investissements dans les gares 2019-2022

M. GEOLLOT.- La Commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. le Président.- Oui, Madame TOUCHAIN-MALTÊTE ?

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Une demande de calendrier sur le déroulement des travaux a été faite, me semble-t-il, en Commission et nous la renouvelons pour notre groupe. Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci. Ce sera communiqué, les services entendent la demande.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.29.04 - Direction des Transports et Mobilités durables

Modification de l'attribution d'une subvention à la Communauté de communes de Bléré-Val de Cher pour le financement de la sécurisation de la desserte de transport scolaire attenant à au gymnase des Aigremonts

Modification de délibération

Attribution d'une subvention au département du Loiret pour le financement de l'aménagement de la halte routière scolaire du collège Denis-Poisson à Pithiviers

Affectation de crédits pour le recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation de l'étude de faisabilité technique et financière de deux scénarios d'aménagement de la gare routière d'Orléans

M. GEOLLOT.- Pour la gare routière d'Orléans, c'est dans le cadre du plan de verdissement de la flotte des cars Rémi et c'est pour l'accès plus pratique pour les bus de nouvelle génération GNV.

La Commission a émis un avis favorable.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.29.05 - Direction des Transports et Mobilités durables
Transport routier de voyageurs
Subventions transports évènementiels

M. GEOLLOT.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.29.06 - Direction Transports et Mobilités durables
Transport routier de voyageurs
Approbation et renouvellement de diverses conventions :

- **convention partenariale avec Île-de-France Mobilités,**
- **convention financière relative à la prise en charge du transport d'élèves sur le réseau de transport urbain de l'agglomération de Nevers,**
- **indemnisation Covid 2021 des transporteurs scolaires de l'Indre,**
- **affectation de crédits**

M. GEOLLOT.- Il y a eu un avis favorable de notre Commission.

M. le Président.- Madame TOUCHAIN.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Même vote, naturellement. En revanche, il a été évoqué aussi les pertes d'exploitation dans les autres départements des autres autorités organisatrices de mobilité. Peut-être qu'une information de la Région à destination de celles-ci sur les indemnités ou sur l'indemnisation qui a été faite sur la période Covid serait nécessaire. C'est juste ce point.

Merci.

M. le Président.- Monsieur FOURNIÉ. Philippe ?

M. FOURNIÉ Philippe.- Nous avons travaillé avec les transporteurs et nous vous ferons passer l'ensemble des dispositions que nous avons avec les transporteurs. Il y a eu une réfaction de certaines charges, notamment liées au roulage, qui n'ont pas été financées, c'est-à-dire le gasoil et les pneus, pour résumer. Nous avons donc rééquilibré avec l'ensemble des transporteurs.

Pour le département de l'Indre, il y a aujourd'hui, puisqu'on n'a pas encore changé la DSP, un dispositif particulier et on compense les pertes subies par les transporteurs dans ce département. Dans les autres départements, un équilibre a été trouvé assez facilement avec les transporteurs.

Je le rappelle, nous avons continué à financer l'ensemble des charges liées aux personnels pour que les salariés soient payés à 100 %. C'est une dérogation qui a été décidée par la Direction régionale des finances publiques.

M. le Président.- Merci.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.29.07 - Direction Transports et Mobilités durables
Rapport de présentation sur le choix du mode de gestion pour l'exploitation des services publics de transports routiers non urbains de voyageurs de l'Indre-et-Loire (cars « Rémi37 ») et de la gare routière de Tours

M. GEOLLOT.- Il y a eu un débat vif et intéressant sur ce choix de mode de gestion et, par suite, un avis favorable à l'unanimité. Je pense que Monsieur FOURNIER doit en reparler.

M. le Président.- Merci beaucoup. Il y a deux demandes de parole.

Madame TOUCHAIN-MALTÊTE, vous avez la parole.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Philippe VIGIER qui est membre de cette commission a souhaité intervenir durant la commission pour préciser trois points. Il y a un débat, effectivement : doit-on prendre une DSP unique sur l'ensemble du territoire régional ou bien finalement sectoriser ? Notre groupe tient à insister sur trois points.

Nous, nous aimerions que les spécificités locales soient respectées et peut-être attirer, justement, l'attention sur plusieurs DSP possibles. Pourquoi ? Parce que, second point, on fait ainsi, de fait, travailler nos petits transporteurs locaux, petits ou moyens, d'ailleurs. Cela contribue à l'économie locale et peut-être aussi à ce que les réponses à nos appels d'offres soient des réponses locales et non des réponses de groupes extérieurs à la Région. Et puis, troisièmement, il ne faut pas oublier les élus locaux, dans la mesure où nous estimons qu'il y a un travail qui est effectué sur la loi 3D à l'heure actuelle.

Il y a donc plusieurs opportunités de différenciation dans ce cadre-là et n'hésitons pas à les utiliser. Voilà ce que nous voulions dire aujourd'hui sur ce sujet.

M. le Président.- Charles FOURNIER.

M. FOURNIER Charles.- Merci.

Oui, il y a eu un débat, je ne sais pas s'il a été vif, mais un débat de cœur, dirait Philippe FOURNIÉ, ou de passion sur le sujet – que j'ai provoqué, je crois. Du coup, je voudrais partager les réflexions qui ont été les nôtres, en sachant que nous avons eu des réponses dont certaines étaient tout à fait satisfaisantes.

Notre préoccupation, c'est qu'on voit les DSP se renouveler au fur et à mesure après la reprise de cette responsabilité et, évidemment, elles sont toutes décalées dans le temps. Notre première interrogation concernait l'harmonisation des dates d'atterrissage de ces DSP, pour ne pas s'interdire de faire un autre choix, demain, dans une situation qui pourrait l'exiger. Évidemment, tout est renouvelé au même moment et, pour les services, c'est impossible. Mais nous avons été rassurés par une clause qui était intégrée dans ces DSP qui permet d'anticiper la fin si nous faisons le choix. Parce qu'il nous semble que si on les reprend toutes à date et qu'on leur met dix ans, on va toujours se retrouver avec ce décalage et toujours l'explication qu'on ne peut pas sortir de ce mode de gestion. C'est aussi une question pour le futur. C'était le premier élément.

Deuxième élément, nous interrogeons le mode de gestion non pas par posture mais simplement pour regarder quel service est rendu, quelle qualité du service est rendue et étant entendu qu'il faut toujours s'autoriser à comparer les modes de gestion, y compris les modes de gestion en SPL, en régie, tous ces modes-là, pour atteindre trois ambitions.

- La première, c'est évidemment le niveau de service et la qualité du service.
- La deuxième, c'est l'ambition de transition écologique pour les modes de transport, parce que cela en fait partie et doit donc être inscrit dans l'ensemble des DSP.
- Et le troisième, c'est la qualité sociale de ce qu'il peut se passer dans ces entreprises.

Pour nous, c'est important. Certes, ce n'est pas nous qui sommes l'employeur, nous sommes simplement un financeur, mais il nous paraît important qu'on harmonise à ce jour l'ensemble des DSP *a minima* pour qu'on ait cette approche exigeante du point de vue écologique, social et sur la qualité du service.

J'ajoute que, évidemment, nous avons entendu l'argument des petits transporteurs. Pour autant, pour une DSP, des répondants peuvent venir d'autres régions. Cela ne garantit rien, on peut avoir aussi d'autres formes de réponses qui existent, on entend bien cet aspect, notamment parce que ces petits transporteurs ont d'autres petites activités et que si on leur enlevait celle-là, leur solidité serait sans doute interrogée.

En tout cas, il nous semble important de poser ces questions, d'avoir ces débats. Nous avons eu ce débat de manière passionnée et, aujourd'hui, nous continuerons à interroger cela, car il nous semble important de prendre cela en considération et c'est aussi jouer notre rôle d'autorité sur ces dimensions, eu égard aux délégataires. Parce qu'on a vu aussi dans le passé des pratiques. Il y a une problématique dans le monde du transport plus globalement, des problématiques de conventions collectives importantes, mais je crois que c'est aussi cela, être une autorité publique, peser sur ces dimensions-là. Cela me semble important. D'où le débat qui a existé mais nous votons favorablement sur ce rapport.

M. le Président. - Merci, Monsieur FOURNIER.

Philippe ?

M. FOURNIÉ Philippe. - Oui, quelques mots. Déjà, personne n'a évoqué – moi, je l'ai évoqué – le choix d'une DSP globale. Mais surtout pas. Ce que j'ai dit, c'est qu'en 2017, quand nous avons repris de manière forte les compétences routières des départements, des transporteurs nationaux étaient venus nous dire : « Faites-nous une DSP globale intégrant le ferroviaire, le routier, le scolaire – comme on le fait en Toscane, par exemple – et laissez-nous faire. » On leur a dit non, très clairement non.

Dans ce qui a été évoqué, il y a deux sujets.

Il y a la territorialisation et nous sommes pour la territorialisation, notamment dans le transport scolaire. Je le rappelle, ce sont plus de 300 AO2, syndicats de transport, régies de transport avec lesquels nous travaillons sur les territoires tous les jours. Nous avons donc souhaité allouer énormément les marchés de transport scolaire pour que l'ensemble des transporteurs puissent s'y retrouver. En effet, le transport local, je le dis assez régulièrement, ce n'est pas uniquement le transport scolaire, c'est aussi amener les équipes de foot jouer le dimanche après-midi ou le Club des Aînés Ruraux le jeudi après-midi – parce que certains sont encore dans la logique du jeudi après-midi pour aller à une activité. Et les résultats des derniers marchés, je le dis, montrent que, souvent, les transporteurs « moyens » de nos territoires « taillent des croupières » aux gros transporteurs. Les transporteurs « moyens », ce sont les transporteurs locaux, je ne les citerai pas car vous pouvez prendre l'ensemble des marchés et vous les retrouverez. Ils « taillent des croupières » aux grands transporteurs qui ne peuvent pas s'aligner sur leur réactivité et l'évolution de la motorisation. Cela, c'est pour les transports scolaires.

Après, concernant le transport interurbain, nous renouvelons actuellement l'ensemble des délégations de service public. Oui, il faudra qu'on puisse avoir une vision extrêmement précise de ce qui se fait dans ces délégations de service public. Mais il y a deux choses importantes dans la délégation de service public. Dans le cahier des charges, d'une part, il nous faut définir ce que nous voulons pour le transport en termes de service, en termes d'évolution de la motorisation, en termes d'usage et, d'autre part, il nous faut savoir quel contrôle on souhaite opérer et ce qu'on y met, ce qu'on y inclut.

Je le rappelle, c'est la première fois, dans une délégation de service public de transport routier, qu'on a mis en place des éléments allant vers l'efficacité et le contrôle de ce qui est fait. On le fait de manière générale et régulière pour le transport ferroviaire, et c'est normal, et quand on a mis en place ces clauses dans le transport routier, les transporteurs routiers, au départ, étaient vent debout, car c'était la première fois qu'on allait les contrôler. Vous savez, on les contrôle de façon extrêmement régulière au niveau scolaire, puisqu'on a mis en place une billettique embarquée qui permet aux parents de savoir où est leur enfant dans le transport scolaire, et cela nous permet aussi de contrôler ce que les transporteurs font. Et comme on est parfois surpris de ce qu'il se passe, on déploie une nouvelle billettique unique embarquée dans le transport interurbain, non seulement pour avoir une vraie visibilité en termes de politique commerciale mais aussi pour contrôler ce qui a été fait.

Je le dis toujours, dans « autorité organisatrice de mobilité », il y a un mot qui est important : c'est « autorité ». En effet, une politique de transport, ce n'est surtout pas donner les clés à

des transporteurs mais faire de la politique, pour faire des choix et les faire appliquer en concertation avec les transporteurs et avec les territoires.

M. le Président.- Merci pour ces échanges.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.29.08 - Direction Transports et Mobilités durables
Présentation des rapports d'activité des délégations de service public du transport non urbain de voyageurs du Cher, du Loir-et-Cher, du Loiret et de l'Eure-et-Loir

M. GEOLLOT.- Il a été voté à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.29.10 - Direction des Transports et Mobilités durables
ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATÉRIELS ROULANTS FERROVIAIRES
- Acquisition de 7 Régio2N Omneo pour assurer les dessertes de la Beauce
- Modernisation des ZTER (Avenant 1) : intégration d'une subvention de l'État (DRI)

M. GEOLLOT.- La discussion a permis d'émettre là aussi un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président.- Je vous en prie, Madame WUNSCH ?

Mme WUNSCH.- Merci.

Je ne reviendrai pas sur le vote. Simplement, j'ai appris pendant cette commission qu'il était possible de faire rembourser les trajets complémentaires des lycéens qui ne peuvent pas aller jusqu'à leur lycée, à proprement parler, avec le service de transport régional. Je pense que c'est quelque chose qui devrait être mis davantage en avant. Même si cela touche très peu de familles, il peut y avoir un intérêt à ce que ce soit diffusé plus largement. Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Philippe FOURNIÉ, là-dessus ?

M. FOURNIÉ Philippe.- C'était le rapport 29.06, en l'occurrence la convention qui a mis en place la prise en charge financière du transport d'élèves sur le réseau de transport de l'agglomération de Nevers. Nous le faisons aujourd'hui dans presque toutes les agglomérations de la Région, mais là, c'est un cas particulier, car les élèves du Cher vont au lycée à Nevers et ils ont la gratuité des transports. Ainsi, en vertu de la convention, ils vont jusqu'à la gare routière, et de la gare routière, ils vont au lycée, et nous payons le transport de la gare routière au lycée à l'agglomération de Nevers. Ils ont alors juste les frais de dossiers à payer, soit 25 euros.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Nous en avons terminé avec les rapports de cette commission. Merci, Monsieur GEOLLOT.

Nous passons aux rapports de la Commission « Territoires, Agriculture, Alimentation », et c'est Madame SAUTREUIL.

Rapport 21.08.26.28 - Direction de l'Aménagement du territoire

LOGEMENT DES JEUNES

Attribution de subventions au titre de l'intermédiation locative

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.26.87 - Direction de l'Aménagement du territoire

A VOS ID

Attribution de subventions

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.26.88 - Direction de l'Aménagement du territoire

Contrats territoriaux

Avenant n° 3, Contrat régional de solidarité territoriale Forêt d'Orléans Loire Sologne

Approbation de l'avenant portant intégration de la Communauté de communes des Portes de Sologne

Modification d'affectation de crédits

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.26.89 - Direction de l'Aménagement du territoire

Contrats régionaux

Attribution de subventions à diverses opérations au titre des Contrats territoriaux

Modifications des délibérations CPR n° 20.05.26.57 du 12 juin 2020 et CPR n° 20.08.26.76 du 14 octobre 2020

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.26.94 - Direction de l'Aménagement du territoire

Plan 100 % Santé

Attribution d'une subvention d'investissement pour l'équipement du GIP Pro Santé

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport et non-participation au vote de moi-même, Madame SAUTREUIL, concernant le dossier de Dordives.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité avec une non-participation au vote de Madame SAUTREUIL concernant le dossier de Dordives)

Rapport 21.08.26.95 - Direction de l'Aménagement du territoire

Programmation État-Région 2021-2022

Attribution de subventions au titre de l'axe thématique « Maisons de santé pluriprofessionnelles - Centres de santé »

Attribution d'une subvention au titre de l'axe thématique « Accompagnement du vieillissement de la population » pour le financement d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un Pôle d'excellence régional « Vieillesse et maintien de l'autonomie »

CPER 2015-2020 : modification de la délibération CPR n° 17.02.26.54 du 17 février 2017

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.26.99 - Direction de l'Aménagement du territoire

- Convention Région-Département d'Eure-et-Loir

Dispositif « Action Bourg Centre » : attribution de subventions pour des études stratégiques globales et projets d'investissement (dont les accès au lycée de Hanches)

Approbation des conventions territoriales

- Convention Région-Département de l'Indre : logement des personnes âgées ou handicapées

Attribution de subventions pour la construction d'un foyer d'hébergement à Buzancais et d'un EHPAD à Châtillon-sur-Indre

- Convention Région-Département du Loir et Cher : modification du montant d'aide régionale en faveur du dispositif Dom@dom

Mme SAUTREUIL.- Il y a un erratum en page 8. Il faut remplacer « Acompte de 50 % à la signature de la notification d'attribution de subvention » par Acompte de 50 % sur présentation :

- d'un document attestant du démarrage de l'opération,
- de la photographie du panneau d'information sur le financement régional installé sur le site des travaux selon le modèle téléchargeable sur le site Internet de la Région.

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.26.101 Direction de l'Aménagement du territoire

Contrats territoriaux

Contrat régional de solidarité territoriale n° 2 du Giennois

Approbation du programme d'actions

Affectation de crédits

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.26.109 Direction de l'Aménagement du territoire

Contrats territoriaux

Bilan à mi-parcours du Contrat régional de solidarité territoriale du Pays Castelroussin-Val de l'Indre et de l'agglomération Châteauroux Métropole

Approbation du programme d'actions modifié et de l'avenant au contrat

Modification d'affectation de crédits

Attribution de subventions

Mme SAUTREUIL. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. Monsieur Dominique BOUÉ s'est abstenu sur les crédits passés attribués au Centre aquatique Balsan'éo de Châteauroux Métropole.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Communiste et Républicain sur les crédits passés attribués au Centre aquatique Balsan'éo de Châteauroux Métropole)

Rapport 21.08.31.29 Direction de l'Agriculture et de la Forêt

CAP FILIÈRES - FILIÈRES LOCALES

Attribution de subventions à divers bénéficiaires dans le cadre des CAP Filières

Approbation de conventions, d'avenants

Affectation de crédits

Mme SAUTREUIL. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec une abstention du groupe Écologie et Solidarité sur la certification HVE de la SARL Pépinières TRAVERS du Cap Horticulture, sur les 4 dossiers d'aide à la certification HVE du Cap Viticulture 3 et sur les certifications HVE toutes filières.

M. le Président. - Monsieur GODET.

M. GODET. - C'est simplement pour rappeler que notre vote est conforme à celui du mois de septembre. Nous avons trop d'interrogations sur la labellisation HVE pour, aujourd'hui, voter pour. Par conséquent, nous nous abstenons.

M. le Président. - J'entends bien, en précisant – ce n'est pas une réponse à votre vote – que nous avons, et les Loiretains le savent bien, avec les Pépinières TRAVERS une pépinière emblématique au niveau national sur plusieurs spécialités et qui fait un excellent « boulot ». Mais j'entends ce que vous dites par ailleurs.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologie et Solidarité sur les dossiers SARL Pépinières TRAVERS – Cap Horticulture –, les 4 dossiers d'aide à la certification HVE – Cap Viticulture 3 – et 1 dossier certification HVE toutes filières)

Rapport 21.08.31.30 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Promotion - Alimentation

Attribution de subventions

Approbation de conventions - Affectation de crédits

Mme SAUTREUIL. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.31.31 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Innovation

Attributions de subventions

Modification de délibérations

Affectation de crédits

Mme SAUTREUIL. - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.31.32 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

CAP Filières

Validation des dossiers de demandes d'aides avec FEADER

Mesure 4 : 2^e appel à projets 2021 Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) - Sous-mesure 4.1

PCAE

Mesure 8 : accompagner l'investissement dans les nouvelles techniques forestières (mécanisation des entreprises de travaux forestiers) - Sous-mesure 8.6 - TO 86
Attributions de subventions
Affectation de crédits

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec un vote contre du groupe Écologie et Solidarité sur le financement de bâtiments d'élevage de porcs et de volailles et sans signes de qualité ou non labellisés en agriculture biologique dans le cadre du PCAE, sous-mesure 4.1, concernant les projets suivants :

- dans le 37, La Mosellerie ;
- dans le 36, la SCEA du Grand Magnolet ;
- dans le 41, les exploitations de 2 exploitants;
- et dans le 28, celle d'un bénéficiaire.

M. le Président.- Monsieur GODET ?

M. GODET.- On se réjouit du tableau que nous avons eu et que nous avons demandé auparavant, qui nous permet de rentrer dans cette finesse d'analyse.

Merci.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologie et Solidarité sur les dossiers suivants :

37 - EARL LA Mosellerie - Construction et extension d'une nurserie existante pour 200 porcs sur caillebotis avec éclairage naturel, chauffage d'ambiance, dispositif de régulation et éclairage LED

18 - EARL De Feez - Construction d'un bâtiment d'élevage de volailles de chair

36 - SCEA du Grand Magnolet - Construction d'une porcherie de 600 places avec isolation et ventilation

41 - Rénovation du bâtiment d'élevage

41 - Rénovation de bâtiment d'élevage de volailles de chair

28 - Terrassement et dalle intérieure bétonnée pour deux poulaillers - Mesure 4, deuxième appel à projet de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE), sous-mesure 4.1)

Rapport 21.08.31.33 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Attribution de subventions relatives à l'accompagnement des entreprises agricoles, volets ressources humaines, agriculteurs en situation de fragilité et accompagnement stratégique

Approbation d'avenants - Affectation de crédits

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.31.34 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Plan de relance régional - Transition agricole, agroécologie et climat

Programme transversal « bas carbone en élevage ruminants »

Attribution de subvention - Approbation de convention

Affectation de crédits

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.31.35 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
FEADER - Appel à projets 2022
Formation / transfert de connaissances (TO 11 et 12)

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.31.105 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
Appel à projets 2021 PCAE n° 3 - Plan de relance européen FEADER - Agriculture conventionnelle dans un objectif de transition - Validation du cahier des charges

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec une abstention de Madame RENIER sur ce rapport.

M. le Président.- Je vous en prie, Madame TOUCHAIN-MALTÊTE, puis Monsieur FORISSIER.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Notre groupe ne peut que se réjouir des changements qui ont été effectués. Nous avons bien noté l'apparition ou la réapparition de l'agriculture conventionnelle. Nous y tenions, car travailler uniquement sur ceux qui sont, parmi nos agriculteurs, passés à l'agriculture biologique était pour nous une erreur.

Le distinguo qui consiste à bien partir sur deux enveloppes... On est bien sur le rapport 31.105 ? J'avais un doute, subitement, parce que cela concerne le 31.105 et le 31.106, si bien que j'anticipe un peu le rapport suivant. Pour nous, il n'y avait pas de bons et de mauvais agriculteurs et il est très bien d'avoir destiné deux enveloppes s'agissant de chacun d'entre eux.

Un petit point aussi sur le fait que cette communication devra être faite auprès des jeunes agriculteurs puisqu'ils sont demandeurs. S'ils pouvaient y avoir une action de communication en la matière, nous serions donc preneurs.

Merci bien.

M. le Président.- Merci.

Monsieur FORISSIER ?

M. FORISSIER.- Monsieur le Président, chers collègues, c'est pour dire qu'il y a eu une abstention de Laurence RENIER pour alerter sur le fait que ce rapport ne permettait pas d'aider suffisamment d'agriculteurs en agriculture conventionnelle, même s'il y a eu des progrès, notamment en élargissant le cahier des charges et en intégrant les élevages caprins. Je redonne cette position.

Cela étant, comme cela vient d'être dit par notre collègue TOUCHAIN-MALTÊTE, c'est clairement enfin un geste en direction de l'agriculture conventionnelle et nous avons toujours...

Monsieur le Président, excusez-moi...

M. le Président.- « Enfin un geste »... Il y a juste 14 Cap' Filières, régulièrement votées ici.

M. FORISSIER.- Je ne dis pas le contraire. Nous avons eu ces débats pendant la campagne électorale...

M. le Président.- Volontiers.

M. FORISSIER.- ...si vous voulez, on peut les reprendre, je peux aussi être très énervé sur beaucoup de sujets.

Je dis simplement enfin un geste en matière d'accompagnement de la transition écologique en direction de l'agriculture conventionnelle. Il y avait le sentiment, je le dis parce que c'est ressenti comme tel depuis des années et je ne pense pas être le seul à le dire, au fond, d'une espèce de caractère réservé de ces politiques d'accompagnement à certains types d'exploitations, et je pense que c'est donc important... Excusez-moi, mais c'est pour donner un satisfecit ; il n'y a pas de problème. Excusez-moi, on peut s'exprimer différemment des autres. Premier point.

Deuxième point, l'ensemble des présidents de chambre d'agriculture – je n'ai pas eu la réponse de celui de l'Indre, mais je présume qu'il est sur la même ligne – soutient plutôt ce rapport. La position de notre groupe va donc être de voter ce rapport.

Mais, simplement, je tenais à revenir sur l'alerte qui a été lancée par Laurence RENIER lors de la Commission, car nous avons encore le sentiment qu'il y a un certain nombre d'agriculteurs qui, dans la mise en œuvre pratique, peuvent être écartés de ce dispositif alors qu'ils sont conventionnels et qu'ils ont envie d'évoluer. Je voudrais alerter là-dessus et, encore une fois, nous essayons d'être constructifs, Monsieur le Président.

M. le Président. - J'ai bien compris. Merci.

Madame GIRARD.

Mme GIRARD. - Merci, Monsieur le Président.

Merci pour ces observations. Je voulais quand même rappeler que cet appel à projets est arrivé en troisième étape sur l'année, en troisième appel à projets après aucun critère d'éligibilité. Du coup, je pense que l'agriculture conventionnelle a été « sacrément » bien soutenue durant toute l'année, car c'est la troisième phase. Je voulais le rappeler et il n'y a jamais eu de discrimination sur l'agriculture conventionnelle. Comme le Président l'a rappelé, dans les Cap' Filières, on maintient chaque fois les soutiens, et là, on était vraiment sur une troisième étape, où on ne passait après aucun critère. Je pense que l'agriculture conventionnelle a déjà été « sacrément » bien soutenue tout au long de l'année. Partout, ces appels à projets...

Et ensuite... Et ensuite, juste pour rappeler qu'en effet c'était un vrai travail qu'on avait fait en préalable. On a eu un travail de concertation...

(Intervention hors micro de Monsieur FORISSIER – Inaudible)

On a eu un travail de concertation aussi avec les chambres d'agriculture et c'est avec elles qu'on a travaillé sur ces enjeux.

Merci.

M. le Président. - Monsieur FORISSIER.

M. FORISSIER. - On peut quand même avoir des débats, avoir des impressions différentes. J'entends bien ce que vous dites...

Attendez, excusez-moi.

Mme GIRARD. - Oui, mais vous dites qu'on n'a rien fait ! Vous avez dit « enfin ».

M. FORISSIER. - Mais je n'ai pas dit que vous n'avez rien fait...

Mme GIRARD. - Vous avez dit « enfin ».

M. le Président. - Monsieur FORISSIER, vous avez la parole.

M. FORISSIER. - ...est-ce que j'ai dit cela, concrètement, tout à l'heure ? Excusez-moi, on peut avoir des débats, avoir des opinions différentes, d'accord.

Moi, je suis désolé, mais le monde agricole, il ne cesse de me dire qu'il a le sentiment de ne pas être bien traité par rapport à d'autres régions, il a le sentiment que l'agriculture conventionnelle n'est pas accompagnée comme elle devrait l'être, etc. On peut peut-être, nous aussi, se faire les porte-parole de ces sentiments-là. Après, on échange, on essaie de faire évoluer les choses, nous apportons notre pierre. Vous pouvez peut-être remarquer qu'on essaie d'être constructif.

On n'est pas obligé de vous entendre toujours, et je le dis à l'ensemble de la majorité, nous expliquer que, sur chaque sujet, tout a toujours été fait et que vous êtes parfaits ! Parce qu'à ce moment-là, mon cher Charles... Excusez-moi, mais tu m'interpellais tout à l'heure en me disant « oui, c'est vrai, tout est bien ». À ce moment-là, on peut partir, nous. On ne sert plus à rien.

M. FOURNIER Charles. - C'était une blague.

M. FORISSIER. - Non, mais je fais un peu de « provoc » mais il y a un peu de limites, quand même. Permettez qu'on puisse avoir des opinions différentes, qu'on puisse alerter. Je l'ai d'ailleurs fait récemment, Monsieur le Président, sur la question des conventions Région-Départements, je l'ai fait lors de la session et cela a été repris dans la presse. Ecoutez, il me paraît normal qu'on fasse ce travail-là. Respectez-le !

Et c'est pareil sur l'agriculture. Entre parenthèses, je viens de vous expliquer qu'on votait ce rapport, qu'on trouvait cela très bien, mais c'était simplement pour alerter sur l'élargissement le plus possible... Enfin, parfois, on a vraiment l'impression d'être des « gamins » à qui on donne des claques en permanence parce que tout ce que vous faites est bien et que nous, nous ne servons à rien !

(Brouhaha - Échanges croisés)

M. le Président. - Non, je vais juste dire la chose suivante. Il apparaît que la conviction que la vice-présidente porte et qui est, je crois, partagée ici, c'est que, dans cette région qui est partie de très loin dans l'agriculture biologique, il faut être volontariste. On l'a été dans le dernier mandat, on l'est à nouveau et il faut l'être pour essayer de se porter, et ce n'est pas simple, au minimum au niveau des moyennes nationales. Ce n'est pas simple, il faudrait beaucoup progresser. Mais cela n'épuise pas et ne règle pas, quand bien même on serait à 15 % demain, le sujet de l'impact de notre agriculture sur notre environnement. Il faut donc nécessairement, impérativement travailler sur toutes les formes d'agricultures.

Nicolas FORISSIER, et je ne le dis surtout pas de manière polémique, si je fais référence aux Cap', soyez-en assuré, c'est parce que sur chacun des Cap', dans le passé comme actuellement, nous travaillons étroitement – Madame la Vice-présidente – avec les chambres d'agriculture, avec les filières de manière qu'on puisse intégrer ces sujets-là. On s'est battu, là, dans la déclinaison de la prochaine programmation européenne et en lien avec le ministre pour que ces sujets puissent être pris en compte dans les MAEC au bon niveau.

En conséquence, oui, il faut faire plus, je l'entends, sur toutes les formes d'agriculture, on est d'accord. Oui, il faut faire plus pour avancer, et c'est compliqué. Et ce que j'ai ressenti dans les discussions auxquelles je n'ai pas pu assister la fois dernière parce que j'allais accueillir un ministre, c'est qu'il y avait le risque d'opposer les deux choses et je ne veux pas que nous opposions les deux choses. Là-dessus, on se rejoint. Je ne veux pas qu'on oppose les deux choses, car si on met une muraille, on fera régresser les deux formes d'agriculture.

On a éclairé le débat par ces rapports de manière qu'on puisse avoir une approche qui soit la plus convergente possible, pour nous-mêmes, c'est toujours mieux, mais aussi dans les signes qu'on donne à l'extérieur en direction de l'agriculture. Je crois qu'il y a des niveaux de tension entre ces formes d'agriculture qui sont moins élevés aujourd'hui que par le passé. Je vois des grands secteurs traditionnels qui hier étaient bien-portants dans le conventionnel et qui sont amenés, pour des raisons de prise de conscience mais aussi pour des raisons économiques, à

évoluer. Je vois aussi dans l'ordre de l'agriculture biologique des difficultés, et cette année-ci va être difficile pour elle avec les conditions climatiques que nous avons, avec des conditions de marché de cette agriculture biologique qui ne sont pas faciles en cette fin d'année, parce que la demande, dans certains secteurs, n'évolue pas autant qu'on aurait pu l'espérer pendant la crise. Il faut que nous, nous soyons sur les deux fronts, et s'il y a des convergences qui s'expriment aujourd'hui, et moi, franchement, je ne stigmatise personne, je dis que c'est notre travail commun et que nous poursuivons.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.)

Rapport 21.08.31.106 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
Appel à projets 2021 PCAE n° 3 - Plan de relance européen FEADER - Agriculture biologique : validation du cahier des charges

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Nous en avons terminé avec ces rapports. Madame la Rapporteuse, merci beaucoup.

Nous abordons les rapports de la commission « Transition écologique, Biodiversité, Air, Eau », et c'est Monsieur ROIRON qui rapporte.

TRANSITION ECOLOGIQUE, BIODIVERSITE, AIR, EAU
--

Rapport 21.08.28.21 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PATRIMOINE NATUREL
Convention 2015-2021 entre la Région Centre-Val de Loire et le Conseil départemental d'Indre-et-Loire : volet transition énergétique et écologique
Attribution d'une subvention au Conseil départemental d'Indre-et-Loire pour le lancement du plan départemental Forêt

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.28.22 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
CPIER 2015-2020
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE
Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (CEN)
Modification de la délibération CPR n° 20.06.28.40 du 3 juillet 2020 attribuant des subventions d'investissement au CEN Centre-Val de Loire pour le programme 2020 et approbation de l'avenant relatif à la convention d'attribution de subventions

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.28.23 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT
CPER 2021-2027
Économie circulaire et économie de ressources
Attribution d'une subvention à l'association « Aabraysie Développement » pour une expérimentation pour la création d'une filière locale de collecte et de valorisation des biodéchets à Saint-Jean-de-Braye (45)

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.28.85 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
CPER 2015-2020

CPER 2021-2027

PATRIMOINE NATUREL

- Observatoire régional de la biodiversité (ORB)

Attribution d'une subvention à Biotope Communication Édition pour la mise en page et l'impression de l'atlas de la flore sauvage du Centre-Val de Loire

- Parc naturel régional du Perche (PNR)

Modification de la délibération CPR n° 20.05.28.51 du 12 juin 2020 attribuant des subventions d'investissement au PNR du Perche dans le cadre de son programme annuel d'opérations 2020

- Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (CEN)

- **Modification de la délibération CPR n° 20.06.28.40 du 3 juillet 2020 attribuant des subventions d'investissement au CEN Centre-Val de Loire pour le programme 2020 et approbation de l'avenant relatif à la convention d'attribution de subventions**
- **Modification de la délibération CPR n° 20.08.28.67 du 14 octobre 2020 attribuant des subventions au CEN Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre des plans de gestions 2020 des réserves naturelles régionales de la Vallée des Cailles et du Bois des Roches et approbation des avenants relatifs à la convention 2020**

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission, Monsieur le Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.28.86 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
GESTION DE L'EAU

Agences de l'eau - Contrats Eau Centre

- Modification de la délibération CPR n° 21.03.28.71 du 19 mars 2021 et augmentation des affectations pour les contrats suivants :

- CT Bionne Cens (45) 2017-2021

- CT Essonne amont (45) 2020-2024

- CT Fouzon (36) 2017-2021

- CT Indrois / ENS Praires du Roy (37) 2017-2021

- Attribution de subventions à divers bénéficiaires, dans le cadre du protocole d'accord sur le contenu du Contrat de plan État-Région pour la période 2021-2027 signé par le Conseil régional et l'État

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.28.98 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
Service Transition énergétique

Opérations présentées dans le cadre du protocole d'accord sur le contenu du Contrat de plan État-Région pour la période 2021-2027 signé par le Conseil régional et l'État

- Thème rénovation énergétique des bâtiments ; énergies renouvelables bois géothermie - Animation filière Énergies renouvelables - Énergies renouvelables citoyennes

- Affectation de crédits

- Annulation de subvention

- Modification de délibération

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission, Monsieur le Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.28.100 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PATRIMOINE NATUREL
Agence régionale de la biodiversité
Approbation de la modification statutaire de l'Agence régionale de la biodiversité
Centre-Val de Loire
Renouvellement des mises à disposition de véhicule

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur.

Nous ouvrons l'examen des rapports de la Commission « Culture, Tourisme, Coopération internationale », et c'est Madame Delphine BENASSY qui rapporte.

CULTURE, TOURISME, COOPERATION INTERNATIONALE
--

Rapport 21.08.24.13 - Direction de la Culture et du Patrimoine
Aménagement culturel du territoire et publics
Autres opérations de développement local
- Attribution de subventions en fonctionnement et en investissement et affectation des crédits et approbation des conventions
- Approbation de deux avenants

Mme BENASSY.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.24.14 - Direction de la Culture et du Patrimoine
INDUSTRIES CULTURELLES
Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique Ciclic Centre-Val de Loire - Aide à la création Cinéma et Audiovisuel
Approbation de l'avenant n° 1 de prorogation de la convention financière 2018 avec l'EPCC Ciclic

Mme BENASSY.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.24.15 - Direction de la Culture et du Patrimoine
SPECTACLE VIVANT
A/ Orchestre symphonique Tours Région Centre-Val de Loire
Approbation de l'avenant n° 1 relatif à la modification de la dépense subventionnable du dossier n° 00140481
B/ Soutien à la production et à la diffusion dans le spectacle vivant
Attribution d'une subvention et affectation des crédits pour la programmation de résidences dans les lieux de production du spectacle vivant dans le cadre de l'état d'urgence culturelle
C/ Ambition culturelle - Insertion professionnelle - Mesures 15 à 18
Attribution d'une subvention et affectation des crédits
Augmentation de la subvention à l'association Artefacts 45 n° EX015262
Approbation de l'avenant n° 1 à la convention Fraca-Ma n° 00142927

Approbation de l'avenant relatif à la prolongation de mise à disposition du matériel scénique au Lieu Multiple

D/ Lieux intermédiaires

Approbation de l'avenant n° 1 relatif à la modification de la dépense subventionnable du dossier n° 00142982 - 37^e Parallèle

Approbation de l'avenant n° 1 relatif à la modification de la dépense subventionnable du dossier n° 00142980 - Association « L'Echalier »

E/ Festivals et manifestations du spectacle vivant

Approbation de l'avenant n° 1 relatif à la modification de la dépense subventionnable du dossier n° EX012719 - Le Printemps de Bourges

Mme BENASSY.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport, et Madame GLOANEC-MAURIN n'a pas participé à ce vote, l'une des structures se situant sur cette commune.

M. le Président.- Oui, on le précise à chaque fois, les élus, bien évidemment, qui sont impliqués dans les structures, c'est repéré et, dans les comptes rendus, vous voyez qu'ils sont réputés ne pas participer au vote. Mais c'est bien que nous pensions à le signaler pour que soyons très attentifs à cela.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.24.16 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Mesures de soutien exceptionnelles dans le cadre de l'état d'urgence culturelle 2021

A/ Fonds de soutien aux artistes et techniciens du Spectacle vivant FonSAT

Attribution de subventions et affectations des crédits

Approbation de la convention de partenariat

B/ Fonds de soutien exceptionnel aux artistes auteurs.autrices

Attribution de subventions et affectations des crédits

Approbation de la convention de partenariat

C/ Transition écologique et résilience : les acteurs culturels s'engagent

Attribution de subventions et affectations des crédits

Approbation de la convention-type

Mme BENASSY.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président.- Monsieur FORISSIER ?

M. FORISSIER.- J'ai une question. Je suis très étonné, parce que quand je regarde la liste des artistes qui sont soutenus par le fonds de soutien, il y a, je crois, 102 projets qui ont été proposés sur 116 déposés et il n'y a pas un seul artiste du département de l'Indre.

Dès lors, plusieurs questions se posent : soit nous n'avons aucun artiste dans le département de l'Indre, ce qui me paraît quand même stupéfiant...

M. le Président.- Ils sont nombreux !

M. FORISSIER.- ...soit ils sont beaucoup trop nombreux et vous avez reculé devant l'obstacle, soit il y a eu un problème d'information, c'est-à-dire que les artistes, mais cela me paraît bizarre, n'auraient pas été informés, soit encore les dossiers de l'Indre étaient déjà satisfaits. Je ne comprends absolument pas. Tous les autres départements sont relativement bien représentés, sauf l'Indre. C'est une question que je pose et qui traduit tout de même une certaine inquiétude.

M. le Président.- Madame la Vice-présidente ?

Mme BENASSY.- Les critères d'attribution d'aides étaient assez souples pour soutenir les artistes en situation de précarité et il y a eu un attachement à avoir un équilibre dans l'attribution des aides par artiste et par territoire. Je vais regarder la liste des demandes qui

ont été posées et j'imagine qu'il n'y a pas eu ou peu de demandes d'artistes de ce territoire, et, effectivement, la question se pose sur l'information et la façon dont elle a pu être transmise. Je vais vérifier cela.

M. le Président.- Il faut qu'on se donne toute l'information. Il y a eu deux types d'aide : ce type d'aide et les paniers culturels. Les paniers culturels sont partis de deux lieux d'initiative, Tours et Châteauroux, et il y a eu une grosse mobilisation des artistes de l'Indre dans ce dispositif.

Né prenez pas cela comme une réponse, car il faut qu'on regarde, mais cela pourrait être une explication portée vers vous, de manière complémentaire. Il faut qu'on y soit attentif.

Cela dit, Jean-Louis GARCIA est là et, souvent, on le dit à la chambre, on a parfois le sentiment que nos amis de l'Indre... Là, je ne parle pas de la culture, je parle plus au niveau économique et autres, quand on fait des appels à projets, on les fait partout, on passe par les chambres, on collecte, puis on relève l'épuisette. Et là, on voit quand même que le nombre de projet de l'Indre. À ce moment-là, on passe des coups de fil et on appuie. C'est un département qui ne se porte pas spontanément – on a intérêt à être volontariste et on essaie de l'être – dans les dispositifs comme cela. Il faut qu'on y soit très attentif si on veut l'égalité des territoires. Je le dis.

M. FORISSIER.- Au fond, vous l'avez vous-même évoqué, Madame la Vice-présidente, il y a sans doute un problème d'information. Ce n'est pas uniquement la faute du Conseil régional, parce que je sais bien que vous avez du mal, parfois, avec le département de l'Indre et les élus de l'Indre, et peut-être que nous avons notre propre part également, que nous avons des difficultés à nous mobiliser...à l'exception de Dominique ROULLET, naturellement.

(Rires)

Mais, voilà, il y a peut-être un problème d'information. Je voulais attirer votre attention, parce que cela m'a beaucoup frappé et je pense qu'il faut quand même vérifier et peut-être faire une communication.

M. le Président.- OK, très bien.

Mme FAUQUET.- À la Commission « Culture », il a d'ailleurs été demandé si on pouvait avoir un bilan des paniers culturels.

M. le Président.- D'accord, cela va dans le même sens. Parfait. La vice-présidente a bien entendu le sujet, et c'est donc unanime.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.24.20 - Direction de la Culture et du Patrimoine

PATRIMOINE CULTUREL

A/ ACQUISITION ET RESTAURATION D'ŒUVRES

Fonds régional de restauration et d'acquisition des bibliothèques (FRRAB) -

Affectation des crédits correspondants

Fonds régional d'aide à la restauration (FRAR) et Fonds régional d'acquisition pour les musées (FRAM) des œuvres des musées de France - Affectation des crédits correspondants

B/ ÉVÉNEMENTS ET RÉSEAUX CULTURELS

Association régionale Rencontre avec le Patrimoine religieux (ARPR) - Approbation de l'avenant à la convention n° 2020-137954 concernant la baisse de la dépense subventionnable

Fondation Mémorial de la Shoah - Approbation de l'avenant à la convention n° 2020-138932 concernant la baisse de la dépense subventionnable

C/ CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL

Reconstruction des grandes orgues de la cathédrale Notre-Dame de Chartres - Attribution d'une subvention, approbation des conventions afférentes et affectation des crédits

D/ CPER-NOIRLAC - Abbaye de Noirlac

Approbation d'avenants à la convention n° 2018-129341 pour l'aménagement des studios dans les corps de ferme et la convention n° 2018-129342 pour l'accueil immersif de l'abbaye de Noirlac

Mme BENASSY.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président.- Et ils ont raison. Pour Noirlac, j'applaudis.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.24.96 - Direction de la Culture et du Patrimoine

ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN

A/ Ambition culturelle - structuration Arts plastiques - Mesure 8

Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 avec l'association « devenir.art »

B/ Fonds régional d'art contemporain (FRAC) - Approbation d'un avenant pour son programme d'acquisition d'œuvres et modification de la délibération CPR n° 20.03.24.67

Mme BENASSY.- Je regarde l'addendum, ce rapport, en fait, a été supprimé et reporté. Nous avons seulement le point B.

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité avec une non-participation au vote de Madame Carole CANETTE)

Rapport 21.08.24.97 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Politique Jeunesse Artistique et Culturelle - Ambition culturelle - Parcours éducation artistique et culturelle – Mesure 7

A/ « Lycéens Création contemporaine » 2021-2022 : attribution de subventions et affectation de crédits

B/ « La Fabrique Opéra - Val de Loire » :

Attribution de subvention, approbation de la convention financière d'application n° 2021-EX016465 afférente et affectation de crédits

Approbation d'un avenant à la convention financière d'application n° 2020-00142906 et modification de la CPR n° 20.09.24.61

C/ « Aux Arts Lycéens et Apprentis ! » 2021-2022 : attribution d'une subvention et affectation des crédits

Mme BENASSY.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.24.81 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne

NOUVELLES RENAISSANCE(S) EN CENTRE-VAL DE LOIRE

A/ Attribution d'une subvention pour le Comité régional du tourisme au titre de l'opération Goût de/Good France en Centre-Val de Loire (00148711) et affectation des crédits

B/ Modification de la délibération CPR n° 21.05.24.88 en date du 21 mai 2021 et prolongation de la date de remise des bilans pour les projets de l'association Voyages en Guitare « Voyages en Guitare » (EX014697) et « Rencontres inattendues à la Devinière, maison Rabelais » (EX014747), de l'Orchestre

symphonique du Loiret « Musique baroque & danse urbaine » (EX014807), reportés en 2022

C/ Modification de la délibération CPR n° 21.06.24.74 en date du 24 septembre 2021, changement de tiers et report en 2022, pour le projet « Le mouvement du corps fusionné entre danse et musique électronique » (EX015597) déposé par Muse et Ruse Production et porté désormais par l'association Muse et Ruse

Mme BENASSY.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.30.69 - Direction du Tourisme

Promotion et animation touristique

2^e Automne Gourmand en Centre-Val de Loire

6^e Rencontre régionale de la Restauration

Avenant à la convention n° 2020-00140458 avec le département du Cher pour l'aménagement du restaurant de l'abbaye de Noirlac, à Bruère-Allichamps

Avenant n° 3 à la convention n° 2019-00137784 avec la Chambre de commerce et d'industrie Centre-Val de Loire pour le déploiement de la marque Qualité Tourisme et du titre de Maître Restaurateur

Campagnes de communication Automne Gourmand et Maîtres Restaurateurs

Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à divers bénéficiaires

Adoption d'avenants à des conventions

Affectation des crédits

Mme BENASSY.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.30.70 - Direction du Tourisme

CAP Hébergement Touristique pour Tous et mesure de relance de l'activité d'hébergement touristique

Renforcer l'offre d'hébergements

Attribution de subventions et affectation de crédits

Mme BENASSY.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.30.71 - Direction du Tourisme

Itinérance douce

Convention Région-Département du Cher 2015-2021

Avenant à la convention relative à la véloroute 48 Bourges Argent-sur-Sauldre

Convention pour l'aménagement cyclable de la liaison douce « Noirlac - lac de Virlay » avec Cœur de France à vélo

Attribution de subventions d'investissement

Approbation de la convention et de l'avenant

Affectation de crédits

Mme BENASSY.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.30.72 Direction du Tourisme
Promotion et animation touristique
CAP' Développement Tourisme et Loisirs
Attribution de subventions à divers bénéficiaires
Approbation d'une convention
Affectation de crédits

Mme BENASSY.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.35.11 - Direction Europe et International
Participation aux programmes communautaires
Accompagnement du projet de mobilité européenne Erasmus + des lycées
bénéficiaires du projet

Mme BENASSY.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport, et les membres de la Commission « Éducation, Lycées, Jeunesse, Démocratie, Sport » ont émis un avis également favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.35.24 - Direction Europe et International
Développer la coopération décentralisée - Mise en œuvre des accords de coopération décentralisée
A/ Attribution d'une subvention à l'ONG GRDR pour son projet d'appui à la jeunesse dans la région du Gorgol en Mauritanie
B/ Attribution d'une subvention à l'ONG Afrique Verte International pour son projet en réponse aux crises alimentaire, sanitaire, sécuritaire et climatique dans la région de Mopti au Mali

Mme BENASSY.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. Le groupe Rassemblement National et Alliés a voté contre.

Je souhaite profiter de ce temps pour faire un petit retour sur la mission en Mauritanie que nous avons réalisée avec Jérémie GODET et Karine GLOANEC-MAURIN la semaine dernière.

Cette mission a été d'une grande richesse en matière de rencontres et d'échanges, avec une diversité d'acteurs, à la fois des représentants de l'État mauritanien, des représentants des pouvoirs locaux, des ONG partenaires et notamment le GRDR qui a organisé pendant notre séjour un séminaire pour réunir l'ensemble des acteurs qui participent au projet « Graine de citoyenneté » qui vise à renforcer la participation des jeunes dans la société civile et dans l'espace public. Nous avons rencontré également l'hôpital et la MFR de Kaédi.

Nous avons donc beaucoup de matière pour pouvoir revisiter l'accord de coopération avec la région du Gorgol, nouvellement créée, qui a été créée en 2018, et l'appuyer dans la mise en œuvre de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, de structuration de filières, notamment les filières agropastorales qui sont très importantes pour garantir la souveraineté alimentaire de la région, et en matière de formation et d'insertion. Il y a vraiment des liens et une communauté aussi d'enjeux qu'on peut repérer entre la région du Gorgol et la Région Centre-Val de Loire sur les questions de transformation du modèle agricole et d'insertion-formation des jeunes. Cette visite a renforcé et a montré tout le sens qu'il y a à développer cette coopération avec la Mauritanie et cette région du Gorgol.

M. le Président.- Merci.

Je vous en prie, Monsieur NIKOLIC.

M. NIKOLIC.- J'ai une simple question. Est-ce que cela vous gêne de collaborer avec les élus de cette région du Gorgol, en sachant qu'ils sont pour la peine de mort des homosexuels et la lapidation des femmes adultères ? Est-ce que cela vous pose un problème ou pas ?

Mme BENASSY.- Si tel était le cas, effectivement...

M. NIKOLIC.- C'est le cas.

Mme BENASSY.- ...cela nous poserait un problème. Ce ne sont pas des sujets qui relèvent des collectivités territoriales. Nous nous appuyons sur les pouvoirs locaux et sur la région du Gorgol, et le processus de décentralisation est en cours en Mauritanie. L'État mauritanien a vraiment besoin de s'appuyer sur ses pouvoirs locaux pour favoriser l'accès de l'ensemble de la population aux services de base et également au développement économique et à l'emploi. Ces éléments ne relèvent pas de la coopération qu'on peut avoir avec les collectivités territoriales du pays.

M. le Président.- Merci, Madame BENASSY.

Monsieur GODET a demandé la parole.

M. GODET.- Je voudrais dire que j'ai découvert également des gens et un pays... J'ai découvert ce que vous dites, Monsieur NIKOLIC, mais moi, ce que j'ai vu là-bas, ce sont des gens qui pratiquent un islam modéré et érudit et un État qui est tout à fait engagé contre le terrorisme islamiste et qui est même reconnu dans cette région-là par les partenaires internationaux. Je regrette qu'il y ait ce genre de malentendu avec le Rassemblement National, car ce que j'ai vu, c'est au contraire plutôt un islam d'ouverture.

M. le Président.- Merci. Merci d'avoir fait le rapport de votre séjour avec Madame GLOANEC-MAURIN.

M. NIKOLIC.- Je voudrais juste...

M. le Président.- Vous aurez le débat par ailleurs.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National et Alliés)

Rapport 21.08.35.25 - Direction Europe et International

Développer la coopération décentralisée - Solidarité internationale et citoyenneté

A/ Appui aux projets européens et internationaux - Territoires citoyens et solidaires

Axe 1 - Attribution de 1 subvention

Axe 2 - Attribution de 5 subventions

Axe 3 - Attribution de 2 subventions

B/ Annulation de 1 projet en raison de la pandémie de Covid 19

C/ Mise en réseau des acteurs - Subvention au réseau ARRICOD pour une formation à destination des agents territoriaux en charge de l'Europe et de l'International, à Tours, en décembre 2021

D/ Appel à projets Solidarité internationale « Post-Covid » - Attribution de 3 subventions

E/ Modification de la délibération n° 20.06.35.51 - Projet « Construction de salles de classe et de latrines au Burkina Faso » de l'Association des Amis de Dreux Koudougou

Mme BENASSY.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. Cependant, nous avons un vote contre du groupe Rassemblement National et Alliés sur l'attribution de subvention au Cid-Maht, à Topou pour Alain, à des Paroles et des Actes, à Amis des Koudougou, à la ville d'Orléans, à l'association Filles à l'École et Solidarité; à l'AFDI Centre-Val de Loire, à Électriciens sans Frontières, à Toubous du Sahara et sur des conventions avec l'AFDI Centre-Val de Loire et Électriciens sans Frontières, ainsi qu'une

abstention sur la modification de la délibération projet « construction de classes et de latrines au Burkina Faso » de l'Association des Amis de Dreux Koudougou.

M. le Président.- Monsieur NIKOLIC, c'est bien un vote contre sur les sujets qui viennent d'être énumérés et c'est positif par ailleurs.

M. NIKOLIC.- Oui.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du Rassemblement National et Alliés sur les dossiers au Cid-Maht, à Topou pour Alain, à des Paroles et des Actes (pactes), à Amis des Kangourous, à la ville d'Orléans, à l'association Filles à l'École et Solidarité, à l'AFDI Centre-Val de Loire, à Electriciens sans Frontières, à Toubous du Sahara et des conventions avec l'AFDI Centre-Val de Loire et Electriciens Sans Frontières et une abstention du même groupe sur la modification de la délibération projet « construction de classes et de latrines au Burkina Faso » de l'Association des Amis de Dreux Koudougou)

M. le Président.- Nous en avons terminé avec les rapports de votre Commission. Merci, Madame la Rapporteuse.

Nous avons précédemment traité des rapports « Culture, Tourisme, Coopération Internationale » et nous passons aux rapports de la Commission « Emploi, Formations professionnelles, Insertion », et c'est Madame FISCHER qui rapporte.

EMPLOI, FORMATIONS PROFESSIONNELLES, INSERTION

Rapport 21.08.20.45 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2022
PLAN RÉGIONAL DE MOBILISATION POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DES JEUNES -
RENFORCER LES AIDES À LA MOBILITÉ - LUTTER CONTRE LES FREINS D'ACCÈS À LA
FORMATION PROFESSIONNELLE - DISPOSITIF AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE
COMBO PARFAIT JEUNE/ANIMATION DU VOLET ADMINISTRATIF
Attribution d'une subvention 2022 à l'Association régionale des Missions Locales
(ARML)-AMICENTRE-Val de Loire
Approbation de la convention financière
Attribution des aides individuelles au permis de conduire aux jeunes

Mme FISCHER.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. GILLE.- Je ne peux pas participer au vote.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote de Monsieur Jean-Patrick GILLE)

Rapport 21.08.20.49 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
PROGRAMME RÉGIONAL DE FORMATION
Approbation de protocoles transactionnels

Mme FISCHER.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.20.50 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Attribution de subventions pour soutenir les programmes d'action du PLIE de Châteauroux Métropole et de Tours Métropole Val de Loire

Approbation de conventions

Affectation des crédits

Mme FISCHER.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.20.52 - Direction de la Formation professionnelle

Mesure de la plateforme pour une Région 100 % Santé

PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2022

Parcours de formation sans couture conduisant au métier d'aide-soignant(e)

Attribution d'une subvention au centre hospitalier de Châteauroux/Le Blanc

Approbation de la convention

Agrément des actions au titre de la rémunération des bénéficiaires et des droits connexes

MODIFICATION DE DÉLIBÉRATIONS ANTÉRIEURES

Approbation des avenants n° 1 et n° 2 aux conventions de financement n° 2021-00145186 avec le centre hospitalier de Châteauroux/Le Blanc n° 2021-00146849 avec la Croix-Rouge française

Affectation des crédits

Mme FISCHER.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport de la Commission que je préside, ainsi que des membres de la Commission « Santé, Formations sanitaires et sociales, ESR, Innovation, Égalité, Solidarité ».

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.20.53 - Direction de la Formation professionnelle

FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

PARCOURS POUR LA QUALIFICATION ET L'EMPLOI

MESURES INDIVIDUELLES

SAVOIRS DE BASE

FORMATION DES PERSONNES SOUS MAIN DE JUSTICE

SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Affectation des crédits relatifs aux actions de formation du PRF année 2022 (frais pédagogiques)

Mme FISCHER.- Il y a eu un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport également.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.20.54 - Direction de la Formation professionnelle

FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022

Attribution de subventions au GIP Alfa Centre :

1/ Développement d'une Galaxie de sites thématiques sur l'orientation, la formation et l'emploi en Région Centre-Val de Loire - Financement du site formation

2/ Enquête illettrisme

Approbation des conventions afférentes

Affectation de crédits

Mme FISCHER.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.20.55 - Direction de la Formation professionnelle
Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022
Modification du cadre d'intervention de l'AAI permanent « expérimenter de nouveaux modes de VAE »
Attribution de subventions
Approbation de la convention
Affectation des crédits

Mme FISCHER.- Il y a également eu un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.20.56 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES 2019-2022
Tiers-lieux de compétences
Attribution de l'aide individuelle en faveur d'un Tiers-Lieu de Compétences au GIP
formation tout au long de la vie et insertion professionnelle de l'Académie
Orléans-Tours (GIP FTLV-IP)
Approbation de la convention

Mme FISCHER.- Il y a eu un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport aussi.

M. le Président.- J'ai une demande de parole de Monsieur GODET.

M. GODET.- C'est un avis favorable de notre groupe, avec tout de même la remarque suivante concernant les 500 000 euros attribués au projet de Tiers-Lieu aéronautique à Châteauroux. Je rappelle que ce que nous soutenons, nous, dans l'activité aéronautique, c'est la maintenance et la déconstruction, car nous considérons que l'un des enjeux des prochaines années, c'est évidemment la réduction du trafic aérien – et non pas sa suppression, je tiens à rétablir là aussi quelques caricatures. Nous serons donc vigilants, par la suite, car on voit poindre un sujet sur le fait que, parfois, la maintenance, c'est la transformation d'avions pour du fret aérien, la transformation d'avions en avions de fret. Or, pour nous, le développement du fret aérien n'est pas non plus une solution pour l'avenir.

Nous avons tout de même décidé, puisque ce Tiers-Lieu de Compétences est axé sur la maintenance et la déconstruction, de le soutenir.

M. le Président.- Merci.

Monsieur ROULLET, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

M. ROULLET.- Oui, un point pour dire qu'effectivement on est sur la maintenance et qu'on peut être contre l'aérien, ce qui se discute, et maintenir la position...

M. GODET.- Pas contre l'aérien.

M. ROULLET.- Non, mais attends. ...Maintenir la position que tu as exprimée. Bon, on peut avoir des réserves et tout cela est tout à fait respectable et on peut le comprendre. Mais là, on est vraiment dans la maintenance et l'enjeu, c'est de faire en sorte que des avions qui volent soient en état de voler en toute sécurité. C'est cela, l'enjeu.

Sur la question du fret, on a eu une période qui était compliquée, de chute du secteur aéronautique liée à la pandémie. On était sur la construction du hangar, on a eu des conversations avec un certain nombre de groupes et on a conclu un accord avec l'entreprise Vallair qui fait justement de la déconstruction d'avions et qui va transformer l'A321 en avion de fret. Ce n'est pas un développement du fret, c'est refaire des avions passagers en avion fret plutôt que de construire des avions fret. Et je rappelle quand même que l'A321, c'est l'avion qui émet le moins de gaz à effet de serre. Voilà, on en est là mais, comme toi, on sera vigilant sur la suite.

Je suis réservé également sur l'extension d'un certain nombre de vols, mais les avions existent et il faut bien faire en sorte qu'il y ait une maintenance. Et ce pôle de formation, pour l'Indre, c'est quelque chose de très emblématique, car c'est la première fois qu'on arrive à réunir l'ensemble des partenaires, quels qu'ils soient, dans ce département et je pense que cela peut participer à crédibiliser l'aéroport Marcel-Dassault. Aussi, on est sur un volet essentiel qui est le volet formation, qui intéresse Vallair car on va avoir un bac pro – c'est en cours – et on a également avec Satys, entreprise de peinture, une volonté de former de nouvelles personnes dans ce secteur de l'aéronautique.

M. le Président. - J'ai Monsieur FORISSIER qui a demandé la parole, ensuite Madame WUNSCH, puis à nouveau Monsieur GODET.

M. FORISSIER. - Merci, Monsieur le Président.

Deux mots pour dire qu'évidemment nous soutenons ce rapport dans son ensemble et ce point en particulier.

Quand on parle de transport aérien, il faut remettre les choses à plat et, de toute façon, vous m'entendrez toujours le dire sur ce sujet, dans le total des émissions de gaz à effet de serre, disons, des émissions carbonées, le transport aérien, c'est 2,4 %. Il ne faut quand même pas non plus exagérer. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas agir sur ces 2,4 %, je suis d'accord, mais la vraie solution, à mon sens, elle dans la recherche sur les avions propres, sur l'évolution des carburants ; il y a toutes sortes de choses qui sont en train d'avancer et je suis assez confiant, personnellement, sur le fait que cela puisse aller assez vite.

Mais ce débat ne remplacera pas le fait que nos concitoyens du monde veulent voyager. On était à 8 milliards de passagers par an avant le Covid, on est descendu à 4 milliards, et tous les opérateurs et tous les industriels de l'aéronautique pensent que nous reviendrons rapidement à 8 milliards en 2024 au plus tard, disent-ils. En tout cas, c'est ce qu'on disait il y a trois mois mais je pense que cela n'a pas tellement évolué. Les gens veulent voyager.

Du coup, et c'est pour cela que je me bats au côté de l'Exécutif, au côté du président de l'aéroport, pour qu'on valorise l'aéroport de Châteauroux, la question, c'est : est-ce qu'on utilise ce qui est déjà artificialisé dans notre Région, c'est-à-dire l'aéroport de Châteauroux Marcel-Dassault et éventuellement celui de Tours, plutôt que de laisser les choses se développer ailleurs, notamment en artificialisant ? C'était le projet de Roissy et il se trouve que ce projet est arrêté. Moi, je le dis, mettons le « paquet » sur nos plateformes. Cela ne veut pas dire qu'on va remplacer Roissy ou Orly à Châteauroux ou à Tours, mais, en tout cas, on peut valoriser, y compris en développant de la formation, y compris en développant de l'industrie et y compris dans le développement de la transformation d'avions de passagers en avions de fret, et faisons-le chez nous.

Je comprends bien qu'on ait un débat sur le fond, sur les modalités du verdissement du transport aérien, sur les excès du transport aérien, et, je l'ai d'ailleurs dit moi-même tout à l'heure à Charles FOURNIER sous forme de boutade en faisant remarquer qu'il n'était pas normal, quelque part, que ce soit moins cher d'aller à Copenhague en avion qu'en train. Mais, en tous les cas, soyons unis au maximum sur tout ce qui peut permettre de valoriser nos plateformes aéroportuaires et en particulier l'aéroport de Châteauroux Marcel-Dassault, qui, s'il se développe un peu et notamment s'il accueille des vols passagers, va créer de l'emploi chez nous, et ce ne sera pas chez les autres. Je défends aussi notre Région et je pense que c'est important aussi d'avoir cette approche.

M. le Président. - Merci.

J'avais Madame WUNSCH. Je vous en prie.

Mme WUNSCH. - Merci.

Il me semble que ce rapport a été modifié à la dernière minute et j'aurais aimé avoir quelques précisions.

On parle de publics ciblés pour ces formations, mais il me semble avoir vu uniquement une formation bac Aéronautique, option Avionique. J'aurais souhaité savoir s'il y avait d'autres formations prévues, parce que là, on est quand même sur un niveau bac et il y a peut-être des choses pour des niveaux demandant un peu moins de compétences.

Également, je m'interroge sur les publics ciblés en complément des bénéficiaires principaux qui ont été cités, parce qu'on se retrouve – c'est en page 21 du rapport – avec un public complémentaire, notamment de mineurs isolés et de publics migrants et réfugiés. Je m'interroge un peu, car il me semble qu'entre les demandeurs d'emploi et les personnes en reconversion professionnelle, le département de l'Indre et même les départements limitrophes ont suffisamment de personnes qui souhaiteraient rentrer dans ces formations et qu'ils n'ont pas besoin de prendre des personnes autres, sans même connaître leur niveau de compétences, voire de français.

Voilà, j'aimerais avoir quelques explications à ce niveau, s'il vous plaît.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Je vous en prie, Monsieur GODET.

M. GODET.- Pour revenir sur le sujet du Tiers-Lieu de Compétences sur l'aéronautique, la première chose, c'est qu'un jour, il y aura l'avion vert, mais ce jour-là n'est pas encore arrivé et remplacer toute la flotte prendra énormément de temps. On ne peut donc pas faire l'impasse sur la réduction du trafic aérien. De ce point de vue, miser sur le secteur aéronautique pour tirer l'activité économique d'un département, je doute que ce soit le bon cheval, très franchement.

Cela étant, en l'occurrence, il s'agit de maintenance, et même si on mise sur la déconstruction et la réduction du trafic aérien, il y aura une activité autour de la déconstruction des avions. Dans ce cas, je trouve plutôt intelligent que nous développions ici les compétences pour pouvoir nous assurer d'en avoir le jour où cette activité se développera.

M. le Président.- Merci, Monsieur GODET.

Monsieur GILLE.

M. GILLE.- Oui, juste un mot, Jérémie GODET a dit ce que j'allais dire. Le trafic aérien, on en pense ce qu'on veut mais il ne va pas s'arrêter du jour au lendemain ; il faut préparer l'avenir et on pense à l'aviation décarbonée. On n'a pas encore bien compris comment cela allait marcher, mais pourquoi pas et, en tout cas, il faut aller vers cela. Et l'idée, là, c'est de se doter des moyens techniques pour préparer cela. Sinon, on abandonne ce secteur industriel alors qu'il existe dans notre région.

Dans le même sens, pour répondre à l'autre question, il faut bien comprendre que là, on ne finance pas directement de la formation. C'est une nouvelle politique qu'on essaie de lancer, qui est de créer des tiers-lieux de compétences, on pourrait peut-être dire des hubs de compétences, c'est-à-dire d'aider, sur les territoires, puisqu'il y a des moyens qui nous sont apportés, à renforcer, à investir un peu dans la formation. Il s'agit là, très concrètement, de préparer un plateau technique et d'avoir des locaux – dans l'aviation, c'est compliqué, les plateaux techniques –, de bénéficier de la mise à disposition, je crois, d'un Airbus et d'un hélicoptère qui seront des sujets pour pouvoir apprendre, et c'est cela, le plateau technique, ainsi que des hangars qui permettront d'accueillir tout cela et toute cette formation. C'est cela, le sens.

En termes de publics, c'est ouvert à tout public. J'ai bien compris pourquoi vous avez insisté sur certains publics, mais c'est *a priori*... Les formations qui vont avoir lieu dans cet endroit ne sont pas toutes définies à l'avance.

Néanmoins, comme le disait Dominique ROULLET, la dynamique qu'a ouverte cette perspective a permis de créer un consortium, donc de regrouper les centres de formation, avec un chef de filât du GRETA, mais aussi les entreprises concernées – on les associe –, et cette dynamique a d'ores et déjà permis, en formation initiale pour l'Éducation nationale, de créer un bac pro dans le secteur. Le sujet, c'est d'injecter un peu d'argent pour permettre ces dynamiques. On est donc dans de l'investissement, même si la subvention est des deux, investissement et fonctionnement, et je ne sais pas si je dois oser l'analogie, car elle est peut-être un peu dangereuse, mais cela se rapproche des maisons de santé, des choses comme cela, car c'est un investissement pour le territoire. Je le dis, car nous avons un programme qui est en cours, où les territoires et les organismes de formation... Et on favorise, justement, l'émergence de consortiums comme celui-ci. Quand les élus du territoire rencontrent les entreprises et les organismes de formation, et c'est ouvert jusqu'à l'été 2022 pour créer ce type de consortium... Ces consortiums n'ont pas forcément vocation à être thématiques, ils peuvent être uniquement territoriaux. Par exemple, le fait de regrouper des forces sur le territoire.

L'idée, pour nous, c'est que l'ensemble de nos territoires, de nos bassins d'emploi, à partir de cela, soient tous dotés de formations tournées notamment vers l'industrie ou vers l'économie locale et allant jusqu'au niveau bac +1 ou même bac +2 si ce sont des territoires assez éloignés. Aussi, dans notre politique de lutte contre les délocalisations – on l'a vu ce matin – et de relocalisation, un territoire qui n'est pas doté d'une telle offre de formation est très handicapé face aux éventuels investisseurs. Voilà le sens de cette politique.

Nous avons là deux projets très différents : l'un sur Châteauroux avec un consortium fort et ciblé sur l'aéronautique et l'autre, très différent, sur Orléans – qui est à côté, qui va s'ouvrir rue de Bourgogne –, à destination des jeunes de l'Europe et qui s'appuie sur le CRIJ, avec un renforcement du CRIJ pour faire de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes avec une dimension européenne et qui est aussi un hub pour pouvoir accueillir des formations et faire éventuellement de l'accueil dans le cadre des échanges européens.

M. le Président. - Merci.

Je n'ouvre pas le débat mais je précise la chose suivante. Quand, au niveau national, des personnes stigmatisent de manière extrêmement violente les jeunes qui sont accueillis dans des conditions très difficiles, je veux juste vous rendre attentif à cela : prenez le temps d'écouter les personnes qui les emploient, prenez le temps de les écouter, elles vous diront à quel point, s'agissant de ces jeunes qui rentrent dans de l'apprentissage ou autre, ils sont investis avec passion, avec responsabilité. Je parle d'employeurs, certains diraient de patrons, d'artisans et ils vous diront à quel point ces jeunes sont marqués par le sens des responsabilités, de l'engagement et de l'intégration. C'est juste cela.

Nous poursuivons.

Mme WUNSCH. - J'aurais quand même voulu répondre. Effectivement, vous dites qu'il faut entendre ces jeunes qui sont très motivés, mais ne pensez-vous pas quand même que les jeunes de nos départements, qui sont dans des difficultés financières...

M. le Président. - Je n'ai pas dit cela.

Mme WUNSCH. - ...qui se trouvent souvent à vivre au RSA, n'auraient pas le droit à toute notre attention ?

(Échanges croisés)

M. le Président. - Ce n'est pas le sujet, ils ne prennent la place de personne.

Mme WUNSCH. - Vous parlez de discrimination pour les femmes...

M. le Président. - C'est vous qui en parlez.

Mme WUNSCH.- Non, non. Vous parlez de discrimination concernant les femmes pour l'entrepreneuriat. Ne pourrait-on pas essayer d'avoir une discrimination pour les gens de notre Région ?

M. le Président.- Non. Non quand il s'agit de gens qui sont menacés de mort ! Non quand il s'agit de gens et de jeunes qui sont menacés, Madame ! Voilà.

On passe au sujet suivant. On passe au sujet suivant, je prends le vote là-dessus. Ce sera quel vote pour le Rassemblement National, s'il vous plaît ? Unanime ?

M. NIKOLIC.- Non, on vote contre, évidemment. Contre évidemment.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National et Alliés)

Rapport 21.08.20.57 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
MESURES INDIVIDUELLES
RÉMUNÉRATIONS DES STAGIAIRES

Formation des stagiaires au sein des Établissements et Services de préorientation et de réadaptation professionnelle (ESPO et ESRP)

Agrément des actions au titre de la rémunération des bénéficiaires et des droits connexes

MODIFICATION DE DÉLIBÉRATIONS ANTÉRIEURES

Mme FISCHER.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.20.58 - Direction de la Formation professionnelle
Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022
Approbation de la convention financière 2022-2023 avec Pôle emploi, au titre de l'articulation des achats de formation dans la mise en œuvre du Pacte
Affectation des crédits

Mme FISCHER.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.20.79 - Direction des Politiques d'orientation et de formation, au titre de l'orientation

PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES

Appel à initiatives « Innover pour l'attractivité des métiers et des formations en Région Centre-Val de Loire » : attribution de subvention - Vague n° 5

Mme FISCHER.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.20.80 - Direction des Politiques d'orientation et de formation, au titre de l'orientation

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO)

ORIENTATION - VALORISATION DES MÉTIERS

- Forums de l'orientation : attribution de subventions pour l'année scolaire 2021-2022

- Attribution d'une subvention à l'association « Euro France » pour l'organisation de l'opération « je filme le métier qui me plaît »

- Campus des Métiers et des Qualifications « Patrimoine, Métiers d'Art, Tourisme » (CMQ-e PATMAT) - Attribution d'une subvention pour l'organisation du projet « Da Vinci Mode »

- Un des Meilleurs apprentis de France - Attribution d'une subvention pour l'organisation de la manifestation

- Approbation d'un avenant à la convention avec le GIP ALFACENTRE pour l'évolution des sites Étoile et Cleor ainsi que du service téléphonique de conseil professionnel « Étoile info »

OLYMPIADES DES MÉTIERS

- 46^e compétition Worldskills - Préparation physique et mentale de l'équipe régionale des métiers

Mme FISCHER.- Il y a eu un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport également.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.08.20.104 - Direction des Politiques d'orientation et de formation, au titre de l'orientation

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION

LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Approbation de l'avenant n° 1 à la convention entre l'État et la Région Centre-Val de Loire concernant l'action relative à l'obligation de formation des jeunes de 16-18 ans

Actions en faveur de personnes en situation de précarité

Approbation de la convention afférente à signer avec l'État

Mme FISCHER.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci. Merci, Madame la Rapportéure.

Nous en avons terminé. J'indiquais...

Mme FISCHER.- Je préfère « rapportrice », mais ce sera pour la prochaine fois. Merci.

M. le Président.- On peut mettre un « e ».

Mme FISCHER.- Oui, mais je préfère « rapportrice », moi.

M. le Président.- Vous préférez « rapportrice ». OK.

Je vous ai indiqué qu'il y avait lieu de valider les désignations dans les organismes extérieurs.

Rapport 21.08.01.102 - Désignation des représentants de la Région Centre-Val de Loire au sein d'organismes extérieurs

M. le Président.- Au document qui vous a été communiqué, il convient de retirer la désignation s'agissant de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail, ainsi que celle pour la Commission départementale de coopération intercommunale du Loir-et-Cher. Ces deux désignations sont retirées. Pour le reste, vous avez été informés pour les différentes instances.

Est-ce qu'il y a des observations ou est-ce qu'on peut passer au vote ? Nous passons donc au vote.

Nous validons le tableau tel qu'il vous a été communiqué ? *(Oui)*

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci.

Nous passons aux dernières informations.

S'agissant de notre séance plénière des 16 et 17 décembre, nous vous apporterons des précisions prochainement. Nous sommes en train de caler les choses pour savoir si on sera sur une journée ou deux journées. Pour le moment, on est plutôt sur une journée mais on vous précisera cela bien en amont pour que vous puissiez prendre vos dispositions en termes de réservations et en termes de temps.

Quant à notre prochaine Commission permanente, comme nous n'en avons pas, vous le savez, en décembre, elle aura lieu le 21 janvier.

Nous en avons terminé. Merci beaucoup et bon appétit.

Ah oui, le groupe de travail santé, je ne l'ai pas dit. Vous savez qu'on crée un groupe de travail santé. Vous avez eu hier la date proposée, le 10 décembre, avec le président ou la présidente de groupe, mais vous avez la possibilité de désigner la personne qui va bien. Le travail portera à la fois sur le point d'étape du programme 100 % Santé et sur les perspectives. Je m'y suis engagé, on met cela en place, c'est un des points que vous avez souhaité, à très juste titre.

M. FORISSIER.- Le 10 décembre, mais est-ce qu'on a l'heure ?

M. le Président.- 16 heures 30.

M. FORISSIER.- La session, Monsieur le Président, *a priori* serait donc sur une journée ?

M. le Président.- *A priori*, c'est sur une journée. J'essaie de regarder cela en début de semaine et de vous tenir informés. D'accord ?

Merci.

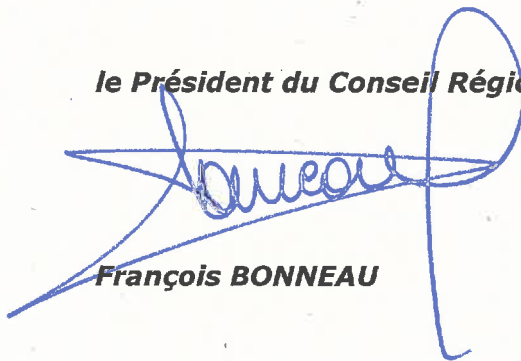
(La séance est levée à douze heures huit)

La secrétaire de séance



Carole CANETTE

le Président du Conseil Régional



François BONNEAU